

République Française
Commune de Fontaines-Sur-Saône

Séance du jeudi 24 mars 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux le jeudi vingt quatre mars à dix-neuf heures et trente-neuf minutes,

Le conseil municipal de la ville de Fontaines-sur-Saône, dûment convoqué le jeudi 17 mars 2022, s'est réuni, en salle du conseil municipal, sous la présidence de **Thierry POUZOL, maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Marie-Colette BESSON, Isabelle BLANC-JOUVAN, Laurence BONHOMME, Olivier BRUSCOLINI, Mylène CHARPENTIER, Jacqueline CROZET, Delphine CURIEUX, Grégory DEBOVE, Sandra EMMANUEL, Farid HAMAILI, Thierry LEBRUN, Christèle LEBUY, Patrick LEONE, Leila LOUHICHI, Martine MARCEL, Michel MAZUEL, Giuseppe NOGARA, Muriel OLYMPE-GRINAND, Thierry POUZOL, Ludovic POYET, Pierre TEODORESCO, Géraldine THELIOL, Sébastien TRINQUET, Pascal VIGNON,

Absents avec pouvoirs : 5

Marianne CREMILLIEU donne pouvoir à Delphine CURIEUX
Valérie MATTHYS donne pouvoir à Isabelle BLANC-JOUVAN
Alain MULABA donne pouvoir à Patrick LEONE
Christine PLASSE-BOUTEYRE donne pouvoir à Sébastien TRINQUET
Gérald WEISTROFF donne pouvoir à Marie-Colette BESSON

Secrétaire de séance : Pascal VIGNON

Délibération 22/03/13- Association d'Aide à Domicile Saône Mont d'Or – Autorisation donnée à l'adjoint au Maire en charge des finances et projets de signer la convention d'objectifs et de financement 2022

Rapporteur : Patrick LEONE
Nomenclature ACTES : 7.5.3

L'Association Intercommunale d'Aide à Domicile, ou AIAD Saône Mont d'Or, assure l'accompagnement à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap résidant sur le territoire du Val de Saône et des Monts d'or.

L'AIAD Saône Mont d'Or est un service d'aide et d'accompagnement à domicile implanté sur le territoire depuis 50 ans. Maillon essentiel du maintien à domicile, partenaire des établissements hospitaliers du territoire, relais des services de soin à domicile et de l'hospitalisation à domicile, l'AIAD intervient auprès des personnes âgées, fragilisées par la maladie ou en situation de handicap. Grâce au travail de ses professionnels, elle garantit un suivi personnalisé de ces bénéficiaires. L'AIAD joue un rôle de veille et d'alerte en travaillant main dans la main avec les communes.

Le secteur du médico-social vit de nombreux bouleversements depuis plusieurs mois ; agrément de l'avenant 43 de la convention collective augmentant les charges de salaires de 22%, préparation de la loi « générations solidaires » ainsi que l'application du tarif APA national à 22€. Ces différents éléments auront un impact stratégique et financier sur le service de l'Association. Au regard de ces éléments, il est proposé la signature d'une convention d'un an, identique aux termes de la convention 2018/2021.

Celle-ci rappelle les objectifs et le cadre d'intervention de l'AIAD Saône Mont d'Or ainsi que ses engagements en matière de transparence budgétaire, et de soutien à la gestion des situations complexes. En contrepartie, la commune s'engage à soutenir financièrement l'association.

Le montant du financement intercommunal a été fixé à 204 800 € par le Conseil d'Administration ; la clé de répartition entre les communes étant assise sur le nombre d'habitants pour 40%, et sur le nombre d'heures effectuées auprès d'habitants de la commune pour 60%.

La convention est proposée pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, avec la possibilité d'une prolongation d'un an par avenant.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention annexée à la présente délibération.

VU l'avis favorable de la commission ressources en date du lundi 14 mars 2022

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec administrations,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financières des aides octroyées par les personnes publiques,

VU délibération adoptant le montant des subventions versées au titre de l'année 2022,

Les conseillers municipaux intéressés par cette question ne participent pas au vote :

- Mme Isabelle BLANC-JOUVAN
- Mme Jacqueline CROZET
- Mme Sandra EMMANUEL
- Monsieur Thierry POUZOL
- Monsieur Gérald WEISTROFF

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement avec l'association Intercommunale d'Aide à Domicile Saône Mont d'Or.

AUTORISE Monsieur l'Adjoint au Maire en charge des finances et projets à signer, au nom de la commune, la convention d'objectifs et de financement de l'AIAD Saône Mont d'Or (annexée ci-après) ainsi que tout avenant venant à la modifier ultérieurement.

DIT que cette délibération sera signée par M. Patrick LÉONE, deuxième adjoint.

DIT, qu'un exemplaire de la présente délibération sera déposé à la Préfecture du Rhône.

Ainsi fait et délibéré les jour, moi et an ci-dessus.

Pour extrait conforme

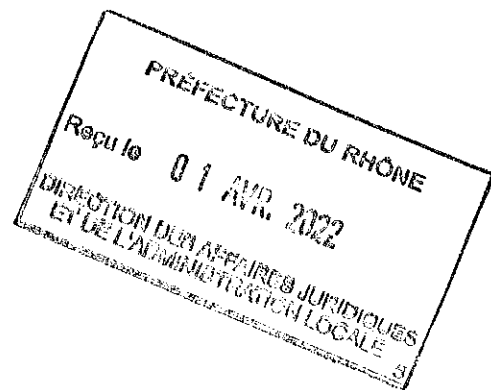
Patrick LÉONE

Maire adjoint chargé des finances et des moyens généraux



République Française
Commune de Fontaines-Sur-Saône

Séance du jeudi 24 mars 2022



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux le jeudi vingt quatre mars à dix-neuf heures et trente-neuf minutes,

Le conseil municipal de la ville de Fontaines-sur-Saône, dûment convoqué le jeudi 17 mars 2022, s'est réuni, en salle du conseil municipal, sous la présidence de **Thierry POUZOL, maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Marie-Colette BESSON, Isabelle BLANC-JOUVAN, Laurence BONHOMME, Olivier BRUSCOLINI, Mylène CHARPENTIER, Jacqueline CROZET, Delphine CURIEUX, Grégory DEBOVE, Sandra EMMANUEL, Farid HAMAÏLI, Thierry LEBRUN, Christèle LEBUY, Patrick LEONE, Leïla LOUHICHI, Martine MARCEL, Michel MAZUEL, Giuseppe NOGARA, Muriel OLYMPE-GRINAND, Thierry POUZOL, Ludovic POYET, Pierre TEODORESCO, Géraldine THELIOL, Sébastien TRINQUET, Pascal VIGNON,

Absents avec pouvoirs : 5

Marianne CREMILLIEU donne pouvoir à Delphine CURIEUX
Valérie MATTHYS donne pouvoir à Isabelle BLANC-JOUVAN
Aïain MULABA donne pouvoir à Patrick LEONE
Christine PLASSE-BOUTEYRE donne pouvoir à Sébastien TRINQUET
Gérald WEISTROFF donne pouvoir à Marie-Colette BESSON

Secrétaire de séance : Pascal VIGNON

Délibération 22/03/01 – Approbation du compte de gestion 2021 dressé par la Comptable publique

Rapporteur : Patrick LEONE
Nomenclature ACTES : 7.1.1

Conformément à la réglementation en vigueur, il convient de se prononcer sur le compte de gestion 2021 tenu par la Comptable publique.

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Il retrace en dépenses et en recettes l'ensemble des opérations budgétaires et non budgétaires effectuées au cours de l'exercice, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du Comptable public.

Considérant que le conseil Municipal s'est fait présenter :

- Le budget primitif 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- Les titres définitifs des créances à recouvrer,
- Le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- Les bordereaux de titres de recettes,
- Les bordereaux de mandats,
- Le compte de gestion dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Considérant que le conseil municipal s'est assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures et que les opérations sont bien justifiées,

Balance des opérations de l'exercice :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
Dépenses de fonctionnement	5 974 853,66 €
Recettes de fonctionnement	6 722 246,81 €
Résultat fonctionnement (R-D 2021)	747 393,15 €
Résultat fonctionnement (2020 reporté - 002)	300 000,00 €
Résultat fonctionnement cumulé de clôture	1 047 393,15 €
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
Dépenses d'investissement	922 722,14 €
Recettes d'investissement	1 573 026,39 €
Résultat d'investissement (R-D 2021)	650 304,25 €
Résultat d'investissement (2020 reporté - 001)	3 214 013,50 €
Résultat d'investissement cumulé de clôture	3 864 317,75 €

Considérant que les résultats portés sur le compte administratif et le compte de gestion 2021 sont identiques,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'avis favorable de la commission Ressources en date du lundi 14 mars 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Comptable public n'appelle pas d'observation de sa part concernant les comptes du budget principal.

ADOpte après en avoir débattu, le compte de gestion 2021 dressé par la Comptable publique.

DIT, qu'un exemplaire de la présente délibération sera déposé à la Préfecture du Rhône.

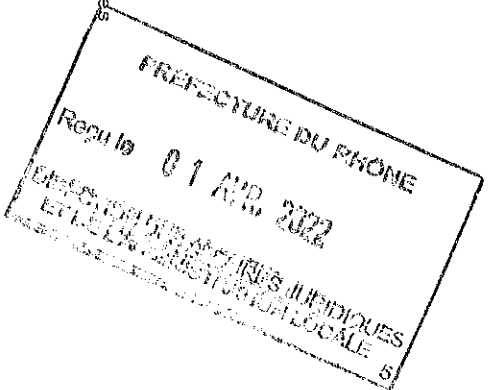
Ainsi fait et délibéré les jour, moi et an ci-dessus.

Pour extrait conforme



Thierry POUZOL

Maire



FONTAINES-SUR-SAONE BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2021

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme Agnès FILLEUX-POMMEROL

AVANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2021 AU 03/02/2022

Population 7165
Nomenclature M14 sup égal 3500h et inf 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.

069038 TRES. RILLIEUX-LA-PAPE

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 24
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 28
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	39
1 Balance des comptes	Etat III-1 40
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 76
4EME PARTIE : Page des signatures	77

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

ACTIF NET (1)	Total (En milliers d'Euros)	PASSIF	Total (En milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	1 363,31		
Terrains	2 319,02	Dotations	3 742,59
Constructions	20 926,76	Fonds Globalisés	4 610,76
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	503,59	Réserves	18 783,50
Immobilisations corporelles en cours		Différences sur réalisations	773,53
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et	2 341,30	d'immobilisations	300,00
Immobilisations affectées	1 352,64	Report à nouveau	747,39
Autres immobilisations corporelles		Résultat de l'exercice	
Total Immobilisations corporelles (nettes)	758,78	Subventions transférables	181,46
		Subventions non transférables	2 737,20
Immobilisations financières	0,39	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
		Autres fonds propres	332,84
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	29 565,81	TOTAL FONDS PROPRES	32 209,27
Stocks		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Créances	542,83	Dettes financières à long terme	2 496,26
Valeurs mobilières de placement		Fournisseurs (2)	440,25
Disponibilités	5 068,13	Autres dettes à court terme	27,69
Autres actifs circulant		Total dettes à court terme	467,94
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 610,96	TOTAL DETTES	2 964,20
Comptes de régularisations		Comptes de régularisations	3,30
TOTAL ACTIF	35 176,77	TOTAL PASSIF	35 176,77

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2022

BILAN (en Euros)

Exercice 2021

ACTIF	Exercice 2021		Exercice 2020	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
Subventions d'équipement versées	1 261 927,83		1 261 927,83	1 188 365,18
Autres immobilisations incorporelles	317 257,19	215 870,78	101 386,41	73 943,15
Immobilisations incorporelles en cours				
Terrains en toute propriété	3 071 818,87	752 795,91	2 319 022,96	2 346 620,21
Constructions en toute propriété	24 193 061,58	3 599 136,06	20 593 925,52	20 388 058,33
Construction sur sol autrui en tte prop	7 565,17	7 565,17		
Réseaux installations voirie rés divers	503 585,67		503 585,67	503 585,67
Collections et oeuvres d'art	23 316,50		23 316,50	23 316,50
Autres immobilisations corporelles	2 541 599,38	1 806 132,54	735 466,84	661 643,66
Immobilisations corporelles en cours	2 341 303,41		2 341 303,41	2 263 253,05
Immo affect à service non personnalisé				
Immo en concess afferm à dispo Immo aff	1 352 643,25		1 352 643,25	1 352 643,25
Terrains reçus au titre de mise à dispo				
Construc reçues au titre mise à dispo	332 838,86		332 838,86	332 838,86
Construction sur sol autrui mise à dispo				
Réseaux installations voirie rés divers				
Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles				
MONTANT A REPORTER	35 946 917,71	6 381 500,46	29 565 417,25	29 134 267,86

BIAN (en Euros)

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

	Exercice 2021		Exercice 2020	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF				
REPORT	35 946 917,71	6 381 500,46	29 565 417,25	29 134 267,86
Terrains recus au titre d'affectation				
Construct recues au titre d'affectation				
Construct sol d'autrui au titre affectat				
Reseaux installations voirie res divers				
Installations et oeuvres d'art				
Collections et oeuvres corporelles				
Autres immobilisations corporelles				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Avances en garanties d'emprunt	389,96		389,96	389,96
Autres créances				
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	35 947 307,67	6 381 500,46	29 565 807,21	29 134 657,82

ACTIF IMMOBILISE
(SUITE)

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

BILAN (en Euros)

Exercice 2021

ACTIF	Exercice 2021		Exercice 2020	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
Terrains				
Production autre que terrains				
Autres stocks	270 604,10		270 604,10	21 513,10
Redevables et comptes rattachés	42 029,28		42 029,28	1 551,53
Créanc irrécouv adm par juge des cpres	228 700,00		228 700,00	228 700,00
Créances sur l'Etat et collec publiques	1 500,00		1 500,00	1 272,74
Créances sur BA CCAS et CDE rattachés				
Opérations pour le compte de tiers				
Autres créances	5 068 127,92		5 068 127,92	4 791 885,71
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT TOTAL II	5 610 961,30		5 610 961,30	5 044 923,08

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

BILAN (en Euros)

Exercice 2021

COMPTES DE REGULARISATION	Exercice 2021		Exercice 2020	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF				
Charges à répartir sur plusieurs exer Primes de remboursement des obligations Dépenses à classer ou à régulariser Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	41 558 268,97	6 381 500,46	35 176 768,51	34 179 580,90
TOTAL GENERAL (I + II + III)				

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

BIAN (en Euros)

	Exercice 2021		Exercice 2020	
FONDS PROPRES				
PASSIF				
Dotations	3 742 594,83	3 742 594,83		
Mise à disposition chez le bénéficiaire	332 838,86	332 838,86		
Affectation par collec de rattachement				
Réserves	18 783 497,37	17 769 685,32		
Neutra amort subv equip vers				
Report à nouveau	300 000,00	300 000,00		
Résultat de l'exercice	747 393,15	1 013 812,05		
Subventions transférables	181 460,93	196 062,66		
Différences sur réalisations d'immob	773 528,85	773 528,85		
Fonds globalisés	4 610 757,21	4 456 408,55		
Subventions non transférables	2 737 199,37	2 660 349,37		
Droits de l'affectant				
FONDS PROPRES TOTAL I	32 209 270,57	31 245 280,49		

BILAN (en Euros)

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

	Exercice 2021	Exercice 2020
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
PASSIF		
Provisions pour risques Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL IT		

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

BILAN (en Euros)

	Exercice 2021	Exercice 2020
PASSIF		
Emprunts obligataires		
Emprunts auprès des érab de crédits	2 496 257,54	2 645 212,88
Emprunts et dettes financières divers		
Crédits et lignes de trésorerie		
Fournisseurs et comptes rattachés	384 505,10	181 779,48
Dettes fiscales et sociales	13 341,30	25 711,88
Dettes envers l'Etat et les collec publ	55,45	13 839,93
Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées		
Opérations pour le compte de tiers	690,00	690,00
Autres dettes	13 600,44	12 306,00
Fournisseurs d'immobilisations	55 745,86	44 871,18
Produits constatés d'avance		
DETTES TOTAL III	2 964 195,69	2 924 411,35

BIAN (en Euros)

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

COMPTES DE REGULARISATION	Exercice 2021		Exercice 2020	
	PASSIF			
Recettes à classer ou à régulariser		3 302,25		9 889,06
Ecart de conversion - Passif				
COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV		3 302,25		9 889,06
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		35 176 768,51		34 179 580,90

Compte de Résultat Synthétique

En milliers d'Euros

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Impôts et taxes perçus	4 355,65	4 220,43
Dotations et subventions reçues	906,40	1 035,65
Produits des services	528,47	292,58
Autres produits	110,71	39,05
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	5 901,23	5 587,71
Traitements, salaires, charges sociales	2 229,77	2 160,45
Achats et charges externes	1 640,18	1 270,19
Participations et interventions	572,22	632,44
Dotations aux amortissements et provisions	328,02	360,40
Autres charges	245,31	167,98
Charges courantes non financières	5 015,49	4 591,45
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	885,74	996,26
Produits courants financiers	40,51	49,76
Charges courantes financières	-40,51	-49,76
RESULTAT COURANT FINANCIER	-40,51	-49,76
RESULTAT COURANT	845,23	946,50
Produits exceptionnels	29,28	69,38
Charges exceptionnelles	127,11	2,07
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-97,84	67,31
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	747,39	1 013,81

COMPTE DE RESULTAT 2021

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021		Exercice 2020	
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS				
Impôts locaux	4 163	236,00	3 900	311,00
Autres impôts et taxes	192	409,36	320	119,87
Produits services, domaine et ventes div	528	471,62	292	575,15
Production stockée				
Production immobilisée				
Reprise sur amortissements et provisions				
Transferts de charges	110	707,16	39	049,22
Autres produits	546	655,24	567	126,00
Dotations de l'Etat	351	549,04	287	771,18
Subventions et participations	8	198,00	180	757,00
Autres attributions (péréquati, compensa)				
TOTAL I	5 901	226,42	5 587	709,42
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES				
Traitements et salaires	1 532	715,64	1 468	834,36
Charges sociales	697	050,09	691	617,78
Achats et charges externes	1 640	181,43	1 270	185,89
Impôts et taxes	78	099,93	44	689,28
Dotations amortissements des immob	328	015,68	360	396,99
Dot amort sur charges à répartir				

COMPTE DE RESULTAT 2021

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Dotations aux provisions	167 210,48	123 290,91
Autres charges	338 572,72	381 344,68
Contingents et participations	233 643,52	251 090,76
Subventions		
TOTAL II	5 015 489,49	4 591 450,65
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	885 736,93	996 258,77
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	40 507,51	49 760,72
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	40 507,51	49 760,72

COMpte DE RESULTAT 2021

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021		Exercice 2020	
	A + B - RESULTAT COURANT	B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-49 760,72	946 498,05
PRODUITS EXCEPTIONNELS	845 229,42	-40 507,51		
Produits except op gestion : Subventions				
Prod exception gestion : Autres opér	1 209,70		53 854,87	
Produits des cessions d'immobilisations				
Diff réells(négatives)repr opte résultat				
Neutralisation des amortissements				
Prod exception capital : Autres opér	28 068,94		15 527,19	
Reprises sur provisions				
Transferts de charges				
TOTAL V		29 278,64		69 382,06
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charg except op gestion : subventions				
Charg excep op gestion-Autres opérations	127 114,91		2 068,06	
Valeur comptable des immo cédées				
Diff réells(positives)transf à investist				
Charg excep op capital-Autres opérations				
Dotations aux amort et aux provisions				
TOTAL VI		127 114,91		2 068,06

COMPTE DE RESULTAT 2021

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-97 836,27	67 314,00
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	5 930 505,06	5 657 091,48
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	5 183 111,91	4 643 279,43
RESULTAT DE L'EXERCICE	747 393,15	1 013 812,05

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Opérations Compte de Tiers

Exercice 2021

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur
4541-1	199 830,00				199 830,00	
4542-1		690,00				690,00
4541-2	28 870,00				28 870,00	

Résultats budgétaires de l'exercice

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 943 649,10	6 584 644,73	11 528 293,83
Titres de recette émis (b)	1 573 026,39	6 722 937,57	8 295 963,96
Réductions de titres (c)		690,76	690,76
Recettes nettes (d = b - c)	1 573 026,39	6 722 246,81	8 295 273,20
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 943 649,10	6 584 644,73	11 528 293,83
Mandats émis (f)	924 578,14	5 977 887,85	6 902 465,99
Annulations de mandats (g)	1 856,00	3 034,19	4 890,19
Depenses nettes (h = f - g)	922 722,14	5 974 853,66	6 897 575,80
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	650 304,25	747 393,15	1 397 697,40
(h - d) Déficit			

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	3 214 013,50		650 304,25		3 864 317,75
Fonctionnement	1 313 812,05	1 013 812,05	747 393,15		1 047 393,15
	TOTAL I	1 013 812,05	1 397 697,40		4 911 710,90
II - Budgets des services à caractère administratif					
	TOTAL II				
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
	TOTAL III				
	TOTAL I + II + III	1 013 812,05	1 397 697,40		4 911 710,90

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Depenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	142 670,73	6 300,00	148 970,73	148 955,34	1	148 955,34	15,39
20	Immobilisations incorporelles	40 770,39		40 770,39	36 636,34	1	36 636,34	4 134,05
204	Subventions d'équipement versées	69 700,00	4 000,00	73 700,00	75 062,65	1	73 562,65	137,35
21	Immobilisations corporelles	1 343 501,20		1 343 501,20	571 271,72	1	570 915,72	772 585,48
23	Immobilisations en cours	3 217 405,05	-10 300,00	3 207 105,05	78 050,36	1	78 050,36	3 129 054,69
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	4 814 047,37		4 814 047,37	909 976,41	1 856,00	908 120,41	3 905 926,96
4541	Opération pour compte tiers n° 4541	110 000,00		110 000,00				110 000,00
45412	Opération pour compte tiers n° 45412							
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIE	110 000,00		110 000,00				110 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 924 047,37		4 924 047,37	909 976,41	1 856,00	908 120,41	4 015 926,96
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	14 601,73		14 601,73	14 601,73		14 601,73	
041	Opérations patrimoniales	5 000,00		5 000,00				5 000,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	19 601,73		19 601,73	14 601,73	1 856,00	14 601,73	5 000,00
TOTAL GENERAL		4 943 649,10		4 943 649,10	924 578,14	1 856,00	922 722,14	4 020 926,96

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves	1 097 064,37	-5 000,00	1 092 064,37	1 168 160,71		1 168 160,71	-76 096,34
13	Subventions d'investissement	15 000,00		15 000,00	76 850,00		76 850,00	-61 850,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 112 064,37	-5 000,00	1 107 064,37	1 245 010,71		1 245 010,71	-137 946,34
4542	Opération pour compte tiers n° 4542	30 000,00		30 000,00				30 000,00
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIER	30 000,00		30 000,00				30 000,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 142 064,37	-5 000,00	1 137 064,37	1 245 010,71		1 245 010,71	-107 946,34
021	Virement de la section de fonctionnement	200 000,00		200 000,00				200 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	387 571,23		387 571,23	328 015,68		328 015,68	59 555,55
041	Opérations patrimoniales		5 000,00	5 000,00				5 000,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	587 571,23	5 000,00	592 571,23	328 015,68		328 015,68	264 555,55
001	Solde d'exécution de la section d'invest	3 214 013,50		3 214 013,50				3 214 013,50
TOTAL GENERAL		4 943 649,10		4 943 649,10	1 573 026,39		1 573 026,39	3 370 622,71

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	1 666 046,27		1 666 046,27	1 475 946,54		1 475 946,54	190 099,73
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 615 000,00		2 615 000,00	2 518 131,49	3 034,19	2 515 097,30	99 902,70
014	Atténuations de produits	759 000,00		759 000,00	748 745,00		748 745,00	10 255,00
65	Autres charges de gestion courante	749 825,46		749 825,46	739 426,72		739 426,72	10 398,74
66	Charges financières	47 258,77		47 258,77	40 507,51		40 507,51	6 751,26
67	Charges exceptionnelles	14 200,00	125 743,00	139 943,00	127 114,91		127 114,91	12 828,09
022	Dépenses imprévues - section de fonction	20 000,00		20 000,00				20 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 871 330,50	125 743,00	5 997 073,50	5 649 872,17	3 034,19	5 646 837,98	350 235,52
023	Virement à la section d'investissement (200 000,00		200 000,00				200 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	387 571,23		387 571,23	328 015,68		328 015,68	59 555,55
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	587 571,23		587 571,23	328 015,68		328 015,68	259 555,55
TOTAL GENERAL		6 458 901,73	125 743,00	6 584 644,73	5 977 887,85	3 034,19	5 974 853,66	609 791,07

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges	25 000,00		25 000,00	42 996,75		42 996,75	-17 996,75
70	Produits des services, du domaine et ven	402 600,00		402 600,00	529 162,38	690,76	528 471,62	-125 871,62
73	Impôts et taxes	4 655 000,00	125 743,00	4 780 743,00	5 104 390,36		5 104 390,36	-323 647,36
74	Dotations et participations	960 100,00		960 100,00	906 402,28		906 402,28	53 697,72
75	Autres produits de gestion courante	55 500,00		55 500,00	110 707,16		110 707,16	-55 207,16
77	Produits exceptionnels	46 100,00		46 100,00	14 676,91		14 676,91	31 423,09
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 144 300,00	125 743,00	6 270 043,00	6 708 335,84	690,76	6 707 645,08	-437 602,08
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	14 601,73		14 601,73	14 601,73		14 601,73	
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	14 601,73		14 601,73	14 601,73		14 601,73	
002	Résultat de fonctionnement reporté	300 000,00		300 000,00				300 000,00
TOTAL GENERAL		6 458 901,73	125 743,00	6 584 644,73	6 722 937,57	690,76	6 722 246,81	-137 602,08

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	148 955,34		148 955,34
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	148 955,34		148 955,34
2031	Frais d'études	8 400,00		8 400,00
2051	Concessions et droits similaires	28 236,34		28 236,34
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	36 636,34		36 636,34
204122	Bâtiments et installations	23 362,65		23 362,65
2041582	Bâtiments et installations	20 200,00		20 200,00
20422	Bâtiments et installations	31 500,00		30 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 204	Subventions d'équipement versées	75 062,65		1 500,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrain	10 166,06		10 166,06
2135	Installations générales agencements et accessoires	208 157,71		208 157,71
2138	Autres constructions	192 278,36		192 278,36
21568	Autre matériel et outillage d'incendie	2 017,01		2 017,01
21571	Matériel et outillage de matériel	26 738,56		26 738,56
21578	Autre matériel et outillage de voirie	5 580,50		5 580,50
2158	Autres installations matériel et outillage	7 027,41		7 027,41
2183	Matériel de bureau et matériel informati	50 832,98		50 832,98
2184	Mobilier	6 784,78		6 784,78
2188	Autres immobilisations corporelles	61 688,35		61 332,35
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	571 271,72		570 915,72
2313	Constructions	78 050,36		78 050,36
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	78 050,36		78 050,36
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTÉS SANS OPERATIONS	909 976,41		908 120,41
TOTAL	DEPENSES REELTES D'INVESTISSEMENT	909 976,41	1 856,00	908 120,41

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
13913	Subvention d'équipement transférées au c	7 935,07		7 935,07
13918	Subventions d'équipement transférées au	6 666,66		6 666,66
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	14 601,73		14 601,73
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	14 601,73		14 601,73
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	924 578,14	1 856,00	922 722,14

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (148 080,10		148 080,10
10226	Taxe d'aménagement	6 268,56		6 268,56
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 013 812,05		1 013 812,05
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	1 168 160,71		1 168 160,71
1322	Région	53 000,00		53 000,00
13241	Communes membres du GFP	23 850,00		23 850,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	76 850,00		76 850,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 245 010,71		1 245 010,71
TOTAL	RECETTES REELS D'INVESTISSEMENT	1 245 010,71		1 245 010,71
28051	Concessions et droits similaires	9 193,08		9 193,08
28121	Amortissements plantations d'arbres et d	159,17		159,17
28128	Amortissements autres agencements et amé	42 273,67		42 273,67
28132	Immeubles de rapport	12 478,67		12 478,67
28135	Amortissements installations générales a	178 844,35		178 844,35
281568	Amortissements autre matériel et outilla	790,29		790,29
281571	Matériel roulant	6 352,86		6 352,86
281578	Amortissements autre matériel et outilla	5 900,99		5 900,99
28158	Autres installations matériel et outilla	7 147,07		7 147,07
28183	Matériel de bureau et matériel informati	11 345,36		11 345,36
28184	Mobilier	16 764,52		16 764,52
28188	Amortissements autres immobilisations co	36 765,65		36 765,65
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	328 015,68		328 015,68
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	328 015,68		328 015,68
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	1 573 026,39		1 573 026,39

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6042	Achats de prestations de services - autre	35 425,47		35 425,47
60611	Achats non stockés de fournitures non st	20 788,65		20 788,65
60612	Achats non stockés de fournitures non st	81 824,11		81 824,11
60613	Achats non stockés de fournitures non st	65 085,62		65 085,62
60622	Achats non stockés de carburants	4 775,43		4 775,43
60623	Achats non stockés d'alimentation	208 130,66		208 130,66
60628	Achats d'autres fournitures non stockées	646,81		646,81
60631	Achats non stockés de fournitures d'entr	24 553,19		24 553,19
60632	Achats non stockés de fournitures de pet	47 069,62		47 069,62
60636	Achats non stockés de vêtements de trava	2 913,16		2 913,16
6064	Achats non stockés de fournitures admini	13 937,17		13 937,17
6065	Achats non stockés de livres disques Cas	11 916,53		11 916,53
6067	Achats non stockés de fournitures scolaires	25 076,25		25 076,25
611	Contrats prestations de services	546 065,97		546 065,97
6132	Services extérieurs - locations Immobil	12 841,31		12 841,31
6135	Services extérieurs - locations mobilier	9 402,13		9 402,13
614	Services extérieurs - charges locatives	1 424,64		1 424,64
61521	Services extérieurs - entretien et répar	33 619,48		33 619,48
615221	Bâtiments publics	23 749,08		23 749,08
615231	Voleries	5 037,06		5 037,06
61551	Services extérieurs - entretien et répar	7 325,88		7 325,88
61558	Services extérieurs - entretien et répar	3 856,18		3 856,18
6156	Services extérieurs - maintenance	99 190,49		99 190,49
6161	Multiusages	27 791,91		27 791,91

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6182	Services extérieurs - divers - documenta	2 536,68		2 536,68
6184	Services extérieurs - divers - versement	9 550,00		9 550,00
6188	Services extérieurs - autres frais divers	4 899,66		4 899,66
6225	Indemnités au comptable et aux régisseur	440,00		440,00
6226	Rémunération d'intermédiaires et honorai	26 849,39		26 849,39
6231	Publicité publications relations publiqu	6 018,00		6 018,00
6232	Publicité publications relations publiqu	9 219,32		9 219,32
6236	Publicité publications relations publiqu	16 130,00		16 130,00
6237	Publicité publications relations publiqu	16 947,56		16 947,56
6247	Transports - transports	7 804,68		7 804,68
6251	Collectifs	3 325,15		3 325,15
6256	Déplacements missions et réceptions - VO	60,00		60,00
6257	Déplacements missions et réceptions - mi	7 049,52		7 049,52
6261	Déplacements missions et réceptions - ré	11 617,26		11 617,26
6262	Frais de télécommunication	26 748,09		26 748,09
627	Autres services extérieurs - services ba	253,54		253,54
6281	Autres services extérieurs - concours d	1 351,03		1 351,03
63512	Impôts directs - taxes foncières	9 209,00		9 209,00
63513	Impôts directs - autres impôts locaux	280,00		280,00
6358	Autres droits administration des impôts	2 557,00		2 557,00
637	Autres impôts taxes et versements assimi	653,86		653,86
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	1 475 946,54		1 475 946,54
6215	Personnel extérieur au service affecté p	13 851,84		13 851,84
6218	Autre personnel extérieur au service	163 082,91		163 082,91

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6331	Versement mobilité	25 576,84		25 576,84
6332	Cotisations versées au FNAL	6 912,48		6 912,48
6336	Cotisation au centre national et au cent	28 763,08		28 763,08
6338	Autres impôts taxes et versements assimil	4 147,67		4 147,67
64111	Personnel titulaire - rémunération princ	829 671,51		829 671,51
64112	Personnel titulaire - Indl supplément fam	30 683,28		30 683,28
64118	Personnel titulaire - autres Indemnités	153 991,83	3 034,19	150 957,64
64131	Personnel non titulaire - rémunération	485 237,63		485 237,63
64138	Autres indemnités	78 487,43		78 487,43
6451	Charges sécurité sociale et prévoyance c	310 002,46		310 002,46
6453	Cotisations aux caisses de retraites	271 251,40		271 251,40
6454	Charges sécurité sociale et prévoyance c	22 624,76		22 624,76
6455	Charges sécurité sociale prévoyance-Co	65 751,47		65 751,47
6458	Charges sécurité sociale et prévoyance c	19 980,00		19 980,00
6475	Autres charges sociales - médecine du tr	7 440,00		7 440,00
6488	Autres charges de personnel	674,90		674,90
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	2 518 131,49	3 034,19	2 515 097,30
739211	Attributions de compensation	684 136,00		684 136,00
739223	Fonds de péréquation des ressources	64 609,00		64 609,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 014	Atténuations de produits	748 745,00		748 745,00
6518	Autres	26 640,67		26 640,67
6531	Indemnités des maires adjoints et conseil	108 232,63		108 232,63
6532	Frais de mission des maires adjoints et	712,28		712,28
6533	Cotisations de retraite des maires adjoi	6 582,58		6 582,58

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
65372	Cotisations de sécurité sociale des mair	6 905,83		6 905,83
6541	Cotisations au Fonds de Financement de l	271,14		271,14
6542	Créances admises en non-valeur Créances éteintes	67,50 411,13		67,50 411,13
65548	Autres contributions	332 962,72		332 962,72
6556	Contingents et participations	5 610,00		5 610,00
657358	obligatoire Subventions fonctionnement aux organisme	1 648,00		1 648,00
657362	Centre communal d'actions sociales (CCAS	30 772,00		30 772,00
65737	Subventions fonctionnement aux organisme	2 800,80		2 800,80
6574	Subventions de fonctionnement aux associ	198 422,72		198 422,72
658822	Aides	17 385,00		17 385,00
65888	Autres	1,72		1,72
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	739 426,72		739 426,72
66111	Intérêts réglés à l'échéance	40 507,51		40 507,51
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	40 507,51		40 507,51
6714	Charges exceptionnelles bourses et prix	1 371,91		1 371,91
673	Charges exceptionnelles - titres annulés	125 743,00		125 743,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	127 114,91		127 114,91
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 649 872,17	3 034,19	5 646 837,98
6811	Dotations aux Amortissements Immobilisat	328 015,68		328 015,68
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	328 015,68		328 015,68
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	328 015,68		328 015,68
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE		5 977 887,85	3 034,19	5 974 853,66

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du pers	42 996,75		42 996,75
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	42 996,75		42 996,75
70311	Utilisation du domaine - concession dans	17 220,00		16 830,00
70321	Utilisation du domaine - droits station	26 349,60		26 349,60
70323	Utilisation domaine - redevance d'occupa	678,00		678,00
70328	Utilisation du domaine - autres droits d	2 649,00		2 649,00
70384	Forfait de post-stationnement	3 500,00		3 500,00
7062	Prestation services redevances et droits	44 811,50		44 663,50
70632	Redevances et droits des services à cara	72 370,11		72 217,35
7067	Prestations services - redevances et dro	289 044,17		289 044,17
70688	Prestations de services autres prestatio	617,00		617,00
70841	Mise à disposition de personnel facturée	19 000,00		19 000,00
70846	Mise à disposition de personnel facturée	29 073,00		29 073,00
70871	Autres produits remboursement frais par	23 850,00		23 850,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ven	529 162,38	690,76	528 471,62
73111	Impôts directs locaux	4 134 575,00		4 134 575,00
7318	Impôts locaux - autres impôts locaux ou	28 661,00		28 661,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	337 052,00		337 052,00
7336	Taxes services publics et domaine - droi	258,00		258,00
7351	Taxe sur la consommation finale d'électr	104 083,42		104 083,42
7368	Taxes locale sur la publicité extérieure	2 921,19		2 921,19
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutatio	496 839,75		496 839,75
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	Impôts et taxes	5 104 390,36		5 104 390,36
7411	Dotation globale fonctionnement (DGF) de	457 617,00		457 617,00

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
74121	Dotation de solidarité rurale	87 969,00		87 969,00
744	FCTVA	1 069,24		1 069,24
74718	Autres participations de l'Etat	35 628,36		35 628,36
7472	Participations - Régions	31 425,00		31 425,00
74741	Participations des Communes membres du G	2 701,48		2 701,48
74751	Participations - GFP de rattachement	93 944,08		93 944,08
7478	Participations - autres organismes	187 850,12		187 850,12
7482	Compensation pour perte de taxe addition	314,00		314,00
74834	Etat compensation au titre des exonérati	7 884,00		7 884,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	906 402,28		906 402,28
752	Autres produits de gestion courante - re	75 634,65		75 634,65
7588	Autres produits divers de gestion couran	35 072,51		35 072,51
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	110 707,16		110 707,16
7714	Produits exceptionnels sur opérations ge	23,70		23,70
773	Produits exceptionnels mandats annulés (1 186,00		1 186,00
7788	Produits exceptionnels divers	13 467,21		13 467,21
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	14 676,91		14 676,91
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 708 335,84		6 707 645,08
777	Quote-part des subventions d'investissem	14 601,73		14 601,73
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	14 601,73		14 601,73
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	14 601,73		14 601,73
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE		6 722 937,57	690,76	6 722 246,81

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		3 742 594,83						3 742 594,83		3 742 594,83
10222	FCMVA		4 046 961,32				148 080,10		4 195 041,42		4 195 041,42
10223	TPE		113 947,06				6 268,56		113 947,06		113 947,06
10226	Taxe d'aménagement d'autres fonds		6 268,56						12 537,12		12 537,12
10228	Autres fonds d'investissement		289 231,61						289 231,61		289 231,61
1022	Sous Total compte 1022		4 456 408,55				154 348,66		4 610 757,21		4 610 757,21
1027	Mise à disposition chez le bénéficiaire		332 838,86						332 838,86		332 838,86
102	Sous Total compte 102		8 531 842,24				154 348,66		8 686 190,90		8 686 190,90
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		17 769 685,32				1 013 812,05		18 783 497,37		18 783 497,37
106	Sous Total compte 106		17 769 685,32				1 013 812,05		18 783 497,37		18 783 497,37
10	Sous Total compte 10		26 301 527,56				1 168 160,71		27 469 688,27		27 469 688,27
110	Report à nouveau solde créditeur		300 000,00		1 013 812,05				1 013 812,05		300 000,00
11	Sous Total compte 11		300 000,00		1 013 812,05		1 013 812,05		1 313 812,05		300 000,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit
12	Résultat exercice excéd déficit		1 013 812,05	1 013 812,05				1 013 812,05	1 013 812,05		0,00
12	Sous Total compte 12		1 013 812,05	1 013 812,05				1 013 812,05	1 013 812,05		0,00
1313	Subv équipt		214 025,95					214 025,95	214 025,95		
1318	transf - Dépt Subv équipt		101 035,65					101 035,65	101 035,65		
1318	transf - autres subv										
131	Sous Total compte 131		315 061,60					315 061,60	315 061,60		
1321	Etat et EPN		192 217,96					192 217,96	192 217,96		
1322	Région					53 000,00		53 000,00	53 000,00		
1323	Dépt		1 029 530,70					1 029 530,70	1 029 530,70		
13241	Communes										
1324	membres du GFP					23 850,00		23 850,00	23 850,00		
1324	Sous Total compte 1324					23 850,00		23 850,00	23 850,00		
13251	GFP de rattachement		487 363,88					487 363,88	487 363,88		
13258	Autres groupements		671 083,00					671 083,00	671 083,00		
1325	Sous Total compte 1325		1 158 446,88					1 158 446,88	1 158 446,88		

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1326	Autres EPL		34 000,00						34 000,00		34 000,00
132	Sous Total compte 132		2 414 195,54				76 850,00		2 491 045,54		2 491 045,54
1341	Dotation d'équipement territoriales ruraux		230 920,43						230 920,43		230 920,43
1346	Participations pour voirie et réseaux		15 233,40						15 233,40		15 233,40
134	Sous Total compte 134		246 153,83						246 153,83		246 153,83
13913	Subv équipit transf - Dépt	65 665,66				7 935,07		73 600,73		73 600,73	73 600,73
13918	Subv équipit transf autres	53 333,28				6 666,66		59 999,94		59 999,94	59 999,94
1391	Sous Total compte 1391	118 998,94				14 601,73		133 600,67		133 600,67	133 600,67
139	Sous Total compte 139	118 998,94				14 601,73		133 600,67		133 600,67	133 600,67
13	Sous Total compte 13	118 998,94				14 601,73	76 850,00	133 600,67	3 052 260,97		2 918 660,30
1641	Emprunts en euros		2 645 212,88			148 955,34		148 955,34	2 645 212,88		2 496 257,54
164	Sous Total compte 164		2 645 212,88			148 955,34		148 955,34	2 645 212,88		2 496 257,54
16	Sous Total compte 16		2 645 212,88			148 955,34		148 955,34	2 645 212,88		2 496 257,54

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
192	Plus ou moins-values cessions Immo		803 846,20								803 846,20
193	Autres neutralisation et régularisation	30 317,35									30 317,35
19	Sous Total compte 19	30 317,35	803 846,20								773 528,85
	Total classe 1	149 316,29	34 039 809,66	2 027 624,10	1 013 812,05	163 557,07	1 245 010,71	2 340 497,46	36 298 632,42	163 918,02	34 122 052,98
2031	Frais d'études	58 620,00				8 400,00		67 020,00		67 020,00	
203	Sous Total compte 203	58 620,00				8 400,00		67 020,00		67 020,00	
204122	Bâtiments et installations	46 725,30				23 362,65		70 087,95		70 087,95	
20412	Sous Total compte 20412	46 725,30				23 362,65		70 087,95		70 087,95	
2041583	Bâtiments et installations	928 757,25				20 200,00		948 957,25		948 957,25	
204158	Sous Total compte 204158	928 757,25				20 200,00		948 957,25		948 957,25	
20415	Sous Total compte 20415	928 757,25				20 200,00		948 957,25		948 957,25	
2041	Sous Total compte 2041	975 482,55				43 562,65		1 019 045,20		1 019 045,20	
20422	Bâtiments et installations	212 882,63				31 500,00		244 382,63		242 882,63	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2042	Sous Total compte 2042	212 882,63				31 500,00	1 500,00	244 382,63	1 500,00	242 882,63	
204	Sous Total compte 204	1 188 365,18				75 062,65	1 500,00	1 263 427,83	1 500,00	1 261 927,83	
2051	Concessions et droits similaires	218 500,85				28 236,34		246 737,19		246 737,19	
205	Sous Total compte 205	218 500,85				28 236,34		246 737,19		246 737,19	
2088	Autres immobilisations	3 500,00						3 500,00		3 500,00	
208	Sous Total compte 208	3 500,00						3 500,00		3 500,00	
20	Sous Total compte 20	1 468 986,03				111 698,99	1 500,00	1 580 685,02	1 500,00	1 579 185,02	
2111	Terrains nus	56 537,08						56 537,08		56 537,08	
2112	Terrains de voirie	364 829,94						364 829,94		364 829,94	
2113	Terr aménagés autres que voirie	951 108,61						951 108,61		951 108,61	
2115	Terrains bâtis	199 553,76						199 553,76		199 553,76	
2116	Cimetières	167 606,93						167 606,93		167 606,93	
2117	Bois et forêts	19 423,50						19 423,50		19 423,50	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2118	Autres terrains	157 327,39						157 327,39		157 327,39	
211	Sous Total Compte 211	1 916 387,21						1 916 387,21		1 916 387,21	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	60 102,63						60 102,63		60 102,63	
2128	Autres agencet et aménagt terrains	1 085 162,97				10 166,06		1 095 329,03		1 095 329,03	
212	Sous Total Compte 212	1 145 265,60				10 166,06		1 155 431,66		1 155 431,66	
21311	Hôtel de ville	1 178 500,45						1 178 500,45		1 178 500,45	
21312	Batiments scolaires	2 054 467,47						2 054 467,47		2 054 467,47	
21318	Autres batiments publics	14 978 765,21						14 978 765,21		14 978 765,21	
2131	Sous Total Compte 2131	18 211 733,13						18 211 733,13		18 211 733,13	
2132	Immeubles de rapport	311 966,83						311 966,83		311 966,83	
2135	Instal gales agencet amégts const	5 268 925,55				208 157,71		5 477 083,26		5 477 083,26	
2138	Autres constructions					192 278,36		192 278,36		192 278,36	
213	Sous Total compte 213	23 792 625,51				400 436,07		24 193 061,58		24 193 061,58	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2145	Const sol autrui instal agencé amégat	7 565,17						7 565,17		7 565,17	
214	Sous Total compte 214	7 565,17						7 565,17		7 565,17	
2151	Réseaux de voirie	193 759,81						193 759,81		193 759,81	
2152	Installations de voirie	152 641,69						152 641,69		152 641,69	
21532	Réseaux assainissement	38 821,27						38 821,27		38 821,27	
21533	Réseaux câblés	97 811,65						97 811,65		97 811,65	
21534	Réseaux électrification	12 022,67						12 022,67		12 022,67	
21538	Autres réseaux	8 528,58						8 528,58		8 528,58	
2153	Sous Total compte 2153	157 184,17						157 184,17		157 184,17	
21568	Autre mat outil incendie	14 920,62				2 017,01		16 937,63		16 937,63	
	déf civ										
2156	Sous Total compte 2156	14 920,62				2 017,01		16 937,63		16 937,63	
21571	Mat outil voirie mat	62 425,79				26 738,56		89 164,35		89 164,35	
	roulant										
21578	Autre mat et outillage de voirie	299 480,42				5 580,50		305 060,92		305 060,92	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2157	Sous Total compte 2157	361 906,21				32 319,06		394 225,27		394 225,27	
2158	Autres instal mat outill tech	89 390,32				7 027,41		96 417,73		96 417,73	
215	Sous Total compte 215	969 802,82				41 363,48		1 011 166,30		1 011 166,30	
2161	Oeuvres et objets d'art	23 316,50						23 316,50		23 316,50	
216	Sous Total compte 216	23 316,50						23 316,50		23 316,50	
21738	Autres constructions	332 838,86						332 838,86		332 838,86	
2173	Sous Total compte 2173	332 838,86						332 838,86		332 838,86	
217	Sous Total compte 217	332 838,86						332 838,86		332 838,86	
2181	Instal gales agencet amngts divers	106 939,63						106 939,63		106 939,63	
2182	Mat de transport	90 493,67						90 493,67		90 493,67	
2183	Mat bureau mat informatique	421 697,90				50 832,98		472 530,88		472 530,88	
2184	Mobilier	429 808,59				6 784,78		436 593,37		436 593,37	
2188	Autres immobilisations corporelles	866 128,85				61 688,35		927 817,20		927 461,20	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
218	Sous Total compte 218	1 915 068,64				119 306,11	356,00	2 034 374,75	356,00	2 034 018,75	
21	Sous Total compte 21	30 102 870,31				571 271,72	356,00	30 674 142,03	356,00	30 673 786,03	
2313	Constructions	2 254 805,33				78 050,36		2 332 855,69		2 332 855,69	
2315	Instal mat outill techn	900,00						900,00		900,00	
2318	Autres immobilisat corporelles en cours	7 547,72						7 547,72		7 547,72	
231	Sous Total compte 231	2 263 253,05				78 050,36		2 341 303,41		2 341 303,41	
23	Sous Total compte 23	2 263 253,05				78 050,36		2 341 303,41		2 341 303,41	
2423	Immob mises à dispo EPCI	1 352 643,25						1 352 643,25		1 352 643,25	
242	Sous Total compte 242	1 352 643,25						1 352 643,25		1 352 643,25	
24	Sous Total compte 24	1 352 643,25						1 352 643,25		1 352 643,25	
275	Dépôts et cautionnements versés	389,96						389,96		389,96	
27	Sous Total compte 27	389,96						389,96		389,96	
28051	Concessions et droits similaires		203 177,70				9 193,08		212 370,78		212 370,78

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2805	Sous Total compte 2805		203 177,70				9 193,08		212 370,78		212 370,78
28088	Autres immobilisations		3 500,00						3 500,00		3 500,00
2808	Sous Total compte 2808		3 500,00				9 193,08		3 500,00		3 500,00
280	Sous Total compte 280		206 677,70				159,17		215 870,78		215 870,78
28121	Amort Plantations d'arbustes et d'arbustes		59 625,08						59 784,25		59 784,25
28128	Amort autres agentct amégat terr		655 407,52	4 669,53		42 273,67		4 669,53	697 681,19		693 011,66
2812	Sous Total compte 2812		715 032,60	4 669,53		42 432,84		4 669,53	757 465,44		752 795,91
281312	Bâtiments scolaires		5 335,72					5 335,72			5 335,72
281318	Amort autres bâtiments publics		439 049,34					439 049,34			439 049,34
28131	Sous Total compte 28131		444 385,06					444 385,06			444 385,06
28132	Immeubles de rapport		99 829,36					112 308,03			112 308,03
28135	Amort instal gales agentct amégat constru		2 860 352,76					3 042 442,97			3 042 442,97
2813	Sous Total compte 2813		3 404 567,18					3 599 136,06			3 599 136,06

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28145	Amort inst gen agct amgt		7 565,17								7 565,17
2814	Construct										
	Sous Total compte 2814		7 565,17								7 565,17
281568	Amort aut matér outill		7 028,81				790,29				7 819,10
	incend déf civile										
	Sous Total compte 28156		7 028,81				790,29				7 819,10
281571	Mat roulant		41 423,51				6 352,86				47 776,37
281578	Amort autre mat outillage de voirie		266 873,28		7 944,86		5 900,99		7 944,86		272 774,27
	Sous Total compte 28157		308 296,79		7 944,86		12 253,85		7 944,86		312 605,78
28158	Autres instal mat outill tech		54 277,15				7 147,07				61 424,22
2815	Sous Total compte 2815		369 602,75		7 944,86		20 191,21		7 944,86		389 793,96
28181	Instal gales agencet amngts divers		106 939,63								106 939,63
28182	Mat de transport		89 849,20								89 849,20
28183	Mat bureau mat Informatique		390 345,42		910,76		11 345,36		910,76		401 840,38
28184	Mobilier		247 792,59		1 401,22		16 764,52		1 401,22		265 012,67

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4111	Redevables - amiable	9 571,08		313 095,86	86 338,83			322 666,94	86 338,83	236 328,11	
4116	Redevables - contentieux	11 942,02		8 181,23	16 817,74			20 123,25	16 817,74	3 305,51	
411	Sous Total compte 411	21 513,10		321 277,09	103 156,57			342 790,19	103 156,57	239 633,62	
4141	Locataires acquéreurs			57 106,13	55 342,13			57 106,13	55 342,13	1 764,00	
	locat - amiable										
4146	Locataires-acquéreurs locat			3 707,48				3 707,48		3 707,48	
414	Sous Total compte 414			60 813,61	55 342,13			60 813,61	55 342,13	5 471,48	
4181	Redevables produits non encore facturés			25 499,00				25 499,00		25 499,00	
418	Sous Total compte 418			25 499,00				25 499,00		25 499,00	
41	Sous Total compte 41	21 513,10		407 589,70	158 498,70			429 102,80	158 498,70	270 604,10	
421	Personnel - rémunérations dues			1 078,44	1 242 945,89			1 244 024,33	1 244 024,33		0,00
427	Personnel - oppositions			85,00	85,00			85,00	85,00		0,00
42	Sous Total compte 42			1 078,44	1 243 030,89			1 244 109,33	1 244 109,33		0,00
431	Sécurité sociale			20 433,05	609 720,39			630 153,44	630 153,44		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
437	Autres organismes sociaux		798,60	404 797,63		409 093,54		404 797,63	409 892,14		5 094,51
43	Sous Total compte 43		21 231,65	1 034 951,07		1 018 813,93		1 034 951,07	1 040 045,58		5 094,51
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable			81 445,28		39 416,00		81 445,28	39 416,00		42 029,28
4416	Etat aut col pub sub à recev contentieux		1 551,53			1 551,53		1 551,53	1 551,53		0,00
441	Sous Total compte 441		1 551,53	81 445,28		40 967,53		82 996,81	40 967,53		42 029,28
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			3 119,79		137 197,76		134 907,76	140 317,55		5 409,79
442	Sous Total compte 442		3 119,79	134 907,76		137 197,76		134 907,76	140 317,55		5 409,79
44321	Opér particul avec Région dépenses			23 362,65		23 362,65		23 362,65	23 362,65		0,00
4432	Sous Total compte 4432			23 362,65		23 362,65		23 362,65	23 362,65		0,00
44351	Opér particul grp dépenses			368 662,56		368 662,56		368 662,56	368 662,56		0,00
4435	Sous Total compte 4435			368 662,56		368 662,56		368 662,56	368 662,56		0,00
44361	Opér part ay Etat caisse écoles dépenses			1 425,60		1 425,60		1 425,60	1 425,60		0,00
4436	Sous Total compte 4436			1 425,60		1 425,60		1 425,60	1 425,60		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44371	Opér part av Etat col pub			30 772,00	30 772,00			30 772,00	30 772,00		0,00
4437	ccas dépenses			30 772,00	30 772,00			30 772,00	30 772,00		0,00
44381	Sous Total			30 772,00	30 772,00			30 772,00	30 772,00		0,00
4438	Aut serv organ pub - dépenses			13 839,93	3 071,94			16 856,42	16 911,87		55,45
443	Sous Total			13 839,93	3 071,94			16 856,42	16 911,87		55,45
447	Autres			13 839,93	427 294,75			441 079,23	441 134,68		55,45
44	Impôts taxes versements assimilés			282,00	19 831,94			17 276,94	20 113,94		2 837,00
45411	Sous Total	1 551,53	17 241,72	674 709,21	625 291,98			676 260,74	642 533,70	33 727,04	
45412	Trvx effectués	199 830,00		86 610,00	57 740,00			286 440,00	57 740,00	228 700,00	
45412	office pc	28 870,00			28 870,00			28 870,00	28 870,00		0,00
4541	tiers dépenses										
45421	Sous Total	228 700,00		86 610,00	86 610,00			315 310,00	86 610,00	228 700,00	
4542	Trvx effectués office pc								690,00		690,00
454	tiers recettes								690,00		690,00
454	Sous Total	228 700,00	690,00	86 610,00	86 610,00			315 310,00	87 300,00	228 010,00	690,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

Numero de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
45	Sous Total	228 700,00	690,00	86 610,00	86 610,00			315 310,00	87 300,00	228 010,00	
466	compte 45 Excédit de versement			3 520,79	3 701,56			3 520,79	3 701,56		180,77
46711	Autres comptes créditeurs		12 306,00	389 357,56	390 471,23			389 357,56	402 777,23		13 419,67
4671	Sous Total compte 4671		12 306,00	389 357,56	390 471,23			389 357,56	402 777,23		13 419,67
46721	Débiteurs divers - amiable			8 841,18	7 341,18			8 841,18	7 341,18	1 500,00	
46726	Débiteurs divers - contentieux	1 272,74			1 272,74			1 272,74	1 272,74		0,00
4672	Sous Total compte 4672	1 272,74		8 841,18	8 613,92			10 113,92	8 613,92	1 500,00	
467	Sous Total compte 467	1 272,74	12 306,00	398 198,74	399 085,15			399 471,48	411 391,15		11 919,67
46	Sous Total compte 46	1 272,74	12 306,00	401 719,53	402 786,71			402 992,27	415 092,71		12 100,44
4711	Verst des régisseurs		6,50	379 133,01	379 124,76			379 133,01	379 131,26	1,75	
4712	Virements réimputés			2 974,28	2 974,28			2 974,28	2 974,28		0,00
47131	Raet : verst contrih			4 137 039,00	4 137 039,00			4 137 039,00	4 137 039,00		0,00
47132	Raet : verst directes dgf			545 586,00	545 586,00			545 586,00	545 586,00		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47138	Raet : autres		9 658,56	1 495 723,63		1 489 369,07		1 495 723,63	1 499 027,63		3 304,00
4713	Sous Total		9 658,56	6 178 348,63		6 171 994,07		6 178 348,63	6 181 652,63		3 304,00
471411	Excédent à réimputer - pers physiques			3 996,78		3 996,78		3 996,78	3 996,78		0,00
471412	Excédent à réimputer - personnes morales			858,48		858,48		858,48	858,48		0,00
47141	Sous Total			4 855,26		4 855,26		4 855,26	4 855,26		0,00
4714	Sous Total			4 855,26		4 855,26		4 855,26	4 855,26		0,00
47171	Recettes relevé BDF - Hors Héra		52,00	52,00		52,00		52,00	52,00		0,00
4717	Sous Total		52,00	52,00		52,00		52,00	52,00		0,00
4718	Autres recettes à régulariser		172,00	22 273,92		22 101,92		22 273,92	22 273,92		0,00
471	Sous Total		9 889,06	6 587 637,10		6 581 050,29		6 587 637,10	6 590 939,35		3 302,25
47211	Remboursements d'amutités d'emprunts			189 462,85		189 462,85		189 462,85	189 462,85		0,00
47218	Autres dépenses			901 581,43		901 581,43		901 581,43	901 581,43		0,00
4721	Sous Total			1 091 044,28		1 091 044,28		1 091 044,28	1 091 044,28		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4722	Commissions bancaires en instance de mdt			9,33	9,33			9,33	9,33		0,00
472	Sous Total compte 472			1 091 053,61	1 091 053,61			1 091 053,61	1 091 053,61		0,00
47	Sous Total compte 47			9 889,06	7 672 103,90			7 678 690,71	7 681 992,96		3 302,25
	Total classe 4	253 037,37	289 087,53	13 583 571,71	13 475 928,57			13 836 609,08	13 765 016,10	542 835,13	471 242,15
5115	Cartes bancaires à l'encaissement			3 344,55	3 344,55			3 344,55	3 344,55		0,00
51172	Chèques impayés			390,00	390,00			402,00	390,00		12,00
5117	Sous Total compte 5117			390,00	390,00			402,00	390,00		12,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement			66,45				66,45			66,45
511	Sous Total compte 511			3 801,00	3 734,55			3 813,00	3 734,55		78,45
515	Compte au trésor	4 790 154,25		6 691 373,35	6 415 478,13			11 481 527,60	6 415 478,13		5 066 049,47
51	Sous Total compte 51	4 790 166,25		6 695 174,35	6 419 212,68			11 485 340,60	6 419 212,68		5 066 127,92
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances	1 719,46		4 031,58	3 751,04			5 751,04	3 751,04		2 000,00
541	Sous Total compte 541	1 719,46		4 031,58	3 751,04			5 751,04	3 751,04		2 000,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
54	Sous Total compte 54	1 719,46		4 031,58	3 751,04			5 751,04	3 751,04	2 000,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			342 617,41	342 617,41			342 617,41	342 617,41		0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt			11 277,55	11 277,55			11 277,55	11 277,55		0,00
5872	Compte pivot - Admission en non valeur			478,63	478,63			478,63	478,63		0,00
587	Sous Total compte 587			478,63	478,63			478,63	478,63		0,00
58	Sous Total compte 58			354 373,59	354 373,59			354 373,59	354 373,59		0,00
6042	Total classe 5	4 791 885,71		7 053 579,52	6 777 337,31			11 845 465,23	6 777 337,31	5 068 127,92	
	Achts prest serv autre que terr à aménag					35 425,47		35 425,47		35 425,47	
604	Sous Total compte 604					35 425,47		35 425,47		35 425,47	
60611	Achts non stks fournis eau-assainist					20 788,65		20 788,65		20 788,65	
60612	Achts non stks fournis énergie élect					81 824,11		81 824,11		81 824,11	
60613	Achts non stks fournis chauff urbain					65 085,62		65 085,62		65 085,62	
6061	Sous Total compte 6061					167 698,38		167 698,38		167 698,38	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60622	Achts non stks carburants					4 775,43		4 775,43		4 775,43	
60623	Achts non stks d'aliment					208 130,66		208 130,66		208 130,66	
60628	Achts autres Fournit non stks					646,81		646,81		646,81	
6062	Sous Total compte 6062					213 552,90		213 552,90		213 552,90	
60631	Achts non stks Fournit entretien					24 553,19		24 553,19		24 553,19	
60632	Achts non stks Fournit petit équipt					47 069,62		47 069,62		47 069,62	
60636	Achts non stks vêtements					2 913,16		2 913,16		2 913,16	
6063	Sous Total compte 6063					74 535,97		74 535,97		74 535,97	
6064	Achts non stks Fournit admin					13 937,17		13 937,17		13 937,17	
6065	Achts non stks livres-disques-cassettes					11 916,53		11 916,53		11 916,53	
6067	Achts non stks Fournit scolaires					25 076,25		25 076,25		25 076,25	
606	Sous Total compte 606					506 717,20		506 717,20		506 717,20	
60	Sous Total compte 60					542 142,67		542 142,67		542 142,67	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
611	Contrats prestations de services					546 065,97		546 065,97		546 065,97	
6132	Locations immobilières					12 841,31		12 841,31		12 841,31	
6135	Locations mobilières					9 402,13		9 402,13		9 402,13	
613	Sous Total compte 613					22 243,44		22 243,44		22 243,44	
614	Charges locatives et de copropriété					1 424,64		1 424,64		1 424,64	
61521	Entretien et réparations de terrains					33 619,48		33 619,48		33 619,48	
615221	Bâtiments publics					23 749,08		23 749,08		23 749,08	
61522	Sous Total compte 61522					23 749,08		23 749,08		23 749,08	
615231	Voieries					5 037,06		5 037,06		5 037,06	
61523	Sous Total compte 61523					5 037,06		5 037,06		5 037,06	
6152	Sous Total compte 6152					62 405,62		62 405,62		62 405,62	
61551	Entretien réparations matériel roulant					7 325,88		7 325,88		7 325,88	
61558	Entretien réparations autres mobiliers					3 856,18		3 856,18		3 856,18	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6155	Sous Total compte 6155					11 182,06		11 182,06		11 182,06	
6156	Maintenance					99 190,49		99 190,49		99 190,49	
615	Sous Total compte 615					172 778,17		172 778,17		172 778,17	
6161	MultiRisques					27 791,91		27 791,91		27 791,91	
616	Sous Total compte 616					27 791,91		27 791,91		27 791,91	
6182	Divers doc générale et technique					2 536,68		2 536,68		2 536,68	
6184	Divers verst à organismes formation					9 550,00		9 550,00		9 550,00	
6188	Autres frais divers					4 899,66		4 899,66		4 899,66	
618	Sous Total compte 618					16 986,34		16 986,34		16 986,34	
61	Sous Total compte 61					787 290,47		787 290,47		787 290,47	
6215	Persel extér au serv affecté par col rat					13 851,84		13 851,84		13 851,84	
6218	Autre personnel extérieur au service					163 082,91		163 082,91		163 082,91	
621	Sous Total compte 621					176 934,75		176 934,75		176 934,75	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6225	Indemnités au comptable et régisseurs					440,00		440,00		440,00	
6226	Rému interméd honoraires					26 849,39		26 849,39		26 849,39	
622	Sous Total compte 622					27 289,39		27 289,39		27 289,39	
6231	Pub public relat publ annonces					6 018,00		6 018,00		6 018,00	
6232	Pub public relat publ insert					9 219,32		9 219,32		9 219,32	
6236	Pub public relat publ cérémonies					16 130,00		16 130,00		16 130,00	
6237	Pub public relat publ imprimés					16 947,56		16 947,56		16 947,56	
623	Sous Total compte 623					48 314,88		48 314,88		48 314,88	
6247	Transports collectifs					7 804,68		7 804,68		7 804,68	
624	Sous Total compte 624					7 804,68		7 804,68		7 804,68	
6251	Déplacts missions					3 325,15		3 325,15		3 325,15	
6256	Déplacts missions récep					60,00		60,00		60,00	
6257	Déplacts missions récep - réceptions					7 049,52		7 049,52		7 049,52	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
625	Sous Total compte 625					10 434,67		10 434,67		10 434,67	
6261	Frais d'affranchissement					11 617,26		11 617,26		11 617,26	
6262	Frais de télécommunication					26 748,09		26 748,09		26 748,09	
626	Sous Total compte 626					38 365,35		38 365,35		38 365,35	
627	Aut serv extér bancaires assimil					253,54		253,54		253,54	
6281	Aut serv extér concours divers					1 351,03		1 351,03		1 351,03	
628	Sous Total compte 628					1 351,03		1 351,03		1 351,03	
62	Sous Total compte 62					310 748,29		310 748,29		310 748,29	
6331	Versement mobilité					25 576,84		25 576,84		25 576,84	
6332	Cotisations versées au FNAIL					6 912,48		6 912,48		6 912,48	
6336	Cotis. centre national - centres gestion					28 763,08		28 763,08		28 763,08	
6338	Autres impôts tax verst sur rému aut org					4 147,67		4 147,67		4 147,67	
633	Sous Total compte 633					65 400,07		65 400,07		65 400,07	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
63512	Impôts directs - taxes Fonciers					9 209,00		9 209,00		9 209,00	
63513	Impôts directs - autres					280,00		280,00		280,00	
6351	Impôts locaux Sous Total compte 6351					9 489,00		9 489,00		9 489,00	
6358	Autres droits administration des impôts					2 557,00		2 557,00		2 557,00	
635	Sous Total compte 635					12 046,00		12 046,00		12 046,00	
637	Autres impôts tax versé sur rémun aut org					653,86		653,86		653,86	
63	Sous Total compte 63					78 099,93		78 099,93		78 099,93	
64111	Pers1 titulaire_rémun principale					829 671,51		829 671,51		829 671,51	
64112	Pers1 titulaire_NBI suppl faml					30 683,28		30 683,28		30 683,28	
64118	indem rés Personnel titulaire - autres indemnités					153 991,83	3 034,19	153 991,83	3 034,19	150 957,64	
64131	Sous Total compte 6411					1 014 346,62	3 034,19	1 014 346,62	3 034,19	1 011 312,43	
64138	Autres indemnités					485 237,63		485 237,63		485 237,63	
						78 487,43		78 487,43		78 487,43	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6413	Sous Total compte 6413					563 725,06		563 725,06		563 725,06	
6419	Rembst rémunérations du persel				42 996,75		42 996,75		42 996,75		42 996,75
641	Sous Total compte 641					1 578 071,68	46 030,94	1 578 071,68	46 030,94	1 532 040,74	
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					310 002,46		310 002,46		310 002,46	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					271 251,40		271 251,40		271 251,40	
6454	Charges sécu cotisations ASSEDI					22 624,76		22 624,76		22 624,76	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					65 751,47		65 751,47		65 751,47	
6458	Charges sécu prévoyance cotisations					19 980,00		19 980,00		19 980,00	
645	Sous Total compte 645					689 610,09		689 610,09		689 610,09	
6475	Autres charges sociales médecine travail					7 440,00		7 440,00		7 440,00	
647	Sous Total compte 647					7 440,00		7 440,00		7 440,00	
6488	Autres charges de personnel					674,90		674,90		674,90	
648	Sous Total compte 648					674,90		674,90		674,90	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64	Sous Total Compte 64					2 275 796,67	46 030,94	2 275 796,67	46 030,94	2 229 765,73	
6518	Autres					26 640,67		26 640,67		26 640,67	
651	Sous Total compte 651					26 640,67		26 640,67		26 640,67	
6531	Indemnités maires adjoints conseillers					108 232,63		108 232,63		108 232,63	
6532	Frais mission maires adjts conseillers					712,28		712,28		712,28	
6533	Cotisations retraite maire adjts conseil					6 582,58		6 582,58		6 582,58	
6534	Cotisations secu soc maire adjts conseil					6 905,83		6 905,83		6 905,83	
65372	Cotis fonds finan alloc fin de mandat					271,14		271,14		271,14	
6537	Sous Total compte 6537					271,14		271,14		271,14	
653	Sous Total compte 653					122 704,46		122 704,46		122 704,46	
6541	Créances admiss en non-valeur					67,50		67,50		67,50	
6542	Créances éteintes					411,13		411,13		411,13	
654	Sous Total compte 654					478,63		478,63		478,63	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65548	Autres Contributions					332 962,72		332 962,72		332 962,72	
6554	Sous Total					332 962,72		332 962,72		332 962,72	
6558	Autres contributions obligatoires					5 610,00		5 610,00		5 610,00	
655	Sous Total					338 572,72		338 572,72		338 572,72	
657358	Subv Fonct aux orga pub					1 648,00		1 648,00		1 648,00	
65735	autres groupes					1 648,00		1 648,00		1 648,00	
65735	Sous Total					1 648,00		1 648,00		1 648,00	
657362	CCAS					30 772,00		30 772,00		30 772,00	
65736	Sous Total					30 772,00		30 772,00		30 772,00	
65737	Subv Fonct autres etab publics locaux					2 800,80		2 800,80		2 800,80	
6573	Sous Total					35 220,80		35 220,80		35 220,80	
6574	Subv Fonct assoc et pers					198 422,72		198 422,72		198 422,72	
657	droit privé					233 643,52		233 643,52		233 643,52	
657	Sous Total					233 643,52		233 643,52		233 643,52	
658822	Aides					17 385,00		17 385,00		17 385,00	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldés	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65882	Sous Total compte 65882					17 385,00		17 385,00		17 385,00	
65888	Autres									1,72	
6588	Sous Total compte 6588					17 386,72		17 386,72		17 386,72	
658	Sous Total compte 658					17 386,72		17 386,72		17 386,72	
65	Sous Total compte 65					739 426,72		739 426,72		739 426,72	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					40 507,51		40 507,51		40 507,51	
6611	Sous Total compte 6611					40 507,51		40 507,51		40 507,51	
661	Sous Total compte 661					40 507,51		40 507,51		40 507,51	
66	Sous Total compte 66					40 507,51		40 507,51		40 507,51	
6714	Charges except-bourses - prix					1 371,91		1 371,91		1 371,91	
671	Sous Total compte 671					1 371,91		1 371,91		1 371,91	
673	Charges except titres annulés					125 743,00		125 743,00		125 743,00	
67	Sous Total compte 67					127 114,91		127 114,91		127 114,91	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-Budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes			
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
6811	DA - Immob												
681	Sous Total compte 681					328 015,68		328 015,68		328 015,68		328 015,68	
68	Sous Total compte 68					328 015,68		328 015,68		328 015,68		328 015,68	
	Total classe 6					5 229 142,85		46 030,94		5 229 142,85		5 226 108,66	
70311	Concession dans cimetières					390,00		17 220,00		390,00		17 220,00	
7031	(produit net) Sous Total compte 7031					390,00		17 220,00		390,00		17 220,00	
70321	Droits stationnement location voie pub Redev							26 349,60		26 349,60		26 349,60	
70323	occupation domaine public communal							678,00		678,00		678,00	
70328	Autres droits stationnement et location							2 649,00		2 649,00		2 649,00	
7032	Sous Total compte 7032							29 676,60		29 676,60		29 676,60	
70384	Forfait de post-stationnement							3 500,00		3 500,00		3 500,00	
7038	Sous Total compte 7038							3 500,00		3 500,00		3 500,00	
703	Sous Total compte 703					390,00		50 396,60		390,00		50 396,60	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit
7062	Prestation serv redev culturel					148,00	44 811,50	148,00	44 811,50		44 663,50
70632	Redev droits services à caract loisirs					152,76	72 370,11	152,76	72 370,11		72 217,35
7063	Sous Total compte 7063					152,76	72 370,11	152,76	72 370,11		72 217,35
7067	Prest serv redev droits serv péri-scol						289 044,17		289 044,17		289 044,17
70688	Prest serv autres prestat service						617,00		617,00		617,00
7068	Sous Total compte 7068						617,00		617,00		617,00
706	Sous Total compte 706					300,76	406 842,78	300,76	406 842,78		406 542,02
70841	Mise à dispo persel aux BA						19 000,00		19 000,00		19 000,00
70846	Mise à dispo persel aux GFP						29 073,00		29 073,00		29 073,00
70871	Aut prod rattach						23 850,00		23 850,00		23 850,00
7087	Sous Total compte 7087						23 850,00		23 850,00		23 850,00
708	Sous Total compte 708						71 923,00		71 923,00		71 923,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

Numero de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70	Sous Total					690,76	529 162,38	690,76	529 162,38		528 471,62
	compte 70										
73111	Impôts directs locaux						4 134 575,00		4 134 575,00		4 134 575,00
7311	Sous Total						4 134 575,00		4 134 575,00		4 134 575,00
7318	Impôts locaux - autres impôts ou assimilés						28 661,00		28 661,00		28 661,00
731	Sous Total						4 163 236,00		4 163 236,00		4 163 236,00
73212	compte 731										
	Dotations de solidarité communautaire						337 052,00		337 052,00		337 052,00
7321	Sous Total						337 052,00		337 052,00		337 052,00
732	compte 7321										
	Sous Total						337 052,00		337 052,00		337 052,00
7336	compte 732										
	Droits de place						258,00		258,00		258,00
733	Sous Total						258,00		258,00		258,00
7351	compte 733										
	Taxe sur électricité						104 083,42		104 083,42		104 083,42
735	Sous Total						104 083,42		104 083,42		104 083,42
7368	compte 735										
	Taxes locales sur la publicité extérieure						2 921,19		2 921,19		2 921,19

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
736	Sous Total compte 736						2 921,19		2 921,19		2 921,19
7381	Taxe addit droit mutation						496 839,75		496 839,75		496 839,75
738	taxe pub fonc						496 839,75		496 839,75		496 839,75
739211	Sous Total compte 738						496 839,75		496 839,75		496 839,75
739211	Attributions de					684 136,00		684 136,00		684 136,00	
73921	compensation										
73921	Sous Total compte 73921					684 136,00		684 136,00		684 136,00	
739223	Fonds de										
739223	péréquation										
739223	des ress com										
739223	interc										
73922	Sous Total compte 73922					64 609,00		64 609,00		64 609,00	
7392	Sous Total compte 7392					748 745,00		748 745,00		748 745,00	
739	Sous Total compte 739					748 745,00		748 745,00		748 745,00	
73	Sous Total compte 73					748 745,00		748 745,00		748 745,00	
7411	DGFdotation										
74121	forfaitaire						457 617,00		457 617,00		457 617,00
74121	Dotation de						87 969,00		87 969,00		87 969,00
74121	solidarité						87 969,00		87 969,00		87 969,00
74121	rurale						87 969,00		87 969,00		87 969,00
7412	Sous Total compte 7412						87 969,00		87 969,00		87 969,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
741	Sous Total compte 741				545 586,00		545 586,00		545 586,00		545 586,00
744	FCTVA				1 069,24		1 069,24		1 069,24		1 069,24
74718	Autres participations Etat				35 628,36		35 628,36		35 628,36		35 628,36
7471	Sous Total compte 7471				35 628,36		35 628,36		35 628,36		35 628,36
7472	Participations - Région				31 425,00		31 425,00		31 425,00		31 425,00
74741	Participations Cnes membres GRP				2 701,48		2 701,48		2 701,48		2 701,48
7474	Sous Total compte 7474				2 701,48		2 701,48		2 701,48		2 701,48
74751	Participations - GFP de rattachement				93 944,08		93 944,08		93 944,08		93 944,08
7475	Sous Total compte 7475				93 944,08		93 944,08		93 944,08		93 944,08
7478	Participations - autres organismes				187 850,12		187 850,12		187 850,12		187 850,12
747	Sous Total compte 747				351 549,04		351 549,04		351 549,04		351 549,04
7482	Compens perte taxe addition				314,00		314,00		314,00		314,00
74834	Compens au titre exonérat tax foncières				7 884,00		7 884,00		7 884,00		7 884,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7483	Sous Total compte 7483						7 884,00		7 884,00		7 884,00
748	Sous Total compte 748						8 198,00		8 198,00		8 198,00
74	Sous Total compte 74						906 402,28		906 402,28		906 402,28
752	Revenus des immeubles						75 634,65		75 634,65		75 634,65
7588	Autres produits						35 072,51		35 072,51		35 072,51
758	gestion couran						35 072,51		35 072,51		35 072,51
75	Sous Total compte 75						110 707,16		110 707,16		110 707,16
7714	Recouvrement sur créances non valeur						23,70		23,70		23,70
771	Sous Total compte 771						23,70		23,70		23,70
773	Mdts annu						1 186,00		1 186,00		1 186,00
777	exer antér ou déchéance quad						14 601,73		14 601,73		14 601,73
7788	Quote-part des subv d'invest transférée						13 467,21		13 467,21		13 467,21
778	Produits exceptionnels divers						13 467,21		13 467,21		13 467,21
	Sous Total compte 778						13 467,21		13 467,21		13 467,21

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

Numéro de compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
77	Sous Total compte 77										
	Total classe 7					749 435,76	29 278,64	749 435,76	29 278,64	748 745,00	29 278,64
	Total général	40 382 381,97	40 382 381,97	22 680 222,77	21 282 525,37	6 903 156,75	8 300 854,15	69 965 761,49	69 965 761,49	47 697 042,40	6 679 250,06

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2021

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

DESIGNATION DES COMPTES	DEBIT			CREDIT			SOLDES		
	N° Intitulé Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861	Portefeuille								
	affaires générales	0,00	57,00	57,00	0,00	57,00	57,00	0,00	0,00
	culture et animation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	régie bar fontaines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOUS-TOTAL COMPTE 861	0,00	57,00	57,00	0,00	57,00	57,00	0,00	0,00
862	Correspondant								
	affaires générales	3 120,00	45,00	3 165,00	0,00	2 645,00	2 645,00	520,00	0,00
	culture et animation	1 713,00	0,00	1 713,00	0,00	140,00	140,00	1 573,00	0,00
	régie bar fontaines	1 323,00	0,00	1 323,00	0,00	0,00	0,00	1 323,00	0,00
	SOUS-TOTAL COMPTE 862	6 156,00	45,00	6 201,00	0,00	2 785,00	2 785,00	3 416,00	0,00
863	Prise en charge titre et valeur								
	affaires générales	0,00	2 645,00	2 645,00	3 120,00	45,00	3 165,00	0,00	520,00
	culture et animation	0,00	140,00	140,00	1 713,00	0,00	1 713,00	0,00	1 573,00
	régie bar fontaines	0,00	0,00	0,00	1 323,00	0,00	1 323,00	0,00	1 323,00
	SOUS-TOTAL COMPTE 863	0,00	2 785,00	2 785,00	6 156,00	45,00	6 201,00	0,00	3 416,00
	TOTAUX	6 156,00	2 887,00	9 043,00	6 156,00	2 887,00	9 043,00	3 416,00	3 416,00

Page des signatures

30000 - FONTAINES-SUR-SAONE

Exercice 2021

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations : absence d'amortissements obligatoires sur les comptes 204x, 21532 et 2182.

BLACHE Lillian (1013703646-0), Inspecteur divisionnaire FIP classe normale

A DREIP DE RHONE-ALPES ET DU D...., le 11/02/2022

Le comptable sousigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour

le service de **FONTAINES-SUR-SAONE** pendant l'année 2021 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A, le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A, le



Rapport de présentation du Compte Administratif

Conseil municipal du 24 mars 2022

2021

Rapport de présentation du compte administratif 2021

I.	EXECUTION DE L'EXERCICE.....	3
II.	RATIOS.....	3
III.	LA CHAINE DE L'EPARGNE.....	4
IV.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021.....	4
V.	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	4
1.	Les recettes de fonctionnement.....	4
a.	Atténuation de charges.....	5
b.	Produits de services, du domaine et ventes diverses.....	5
c.	Impôts et taxes.....	5
c.1.	La fiscalité directe.....	5
c.2.	Les reversements de fiscalité opérés par la métropole.....	5
c.3.	Les produits de la fiscalité indirecte.....	6
d.	Dotations et compensations.....	6
e.	Les autres participations.....	6
f.	Autres produits de gestion courante.....	7
g.	Produits exceptionnels.....	7
2.	Les dépenses de fonctionnement.....	7
a.	Les charges de personnel.....	7
b.	Les charges à caractère général.....	7
c.	Les autres charges de gestion courante.....	7
d.	Les charges financières.....	7
e.	Les charges exceptionnelles.....	8
VI.	LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	8
1.	Les recettes d'investissement.....	8
a.	Les subventions affectées.....	8
b.	Le Fonds de Compensation de la TVA.....	8
c.	La taxe d'aménagement.....	8
d.	Les autres recettes.....	8
2.	Les dépenses d'investissement.....	9
3.	Zoom sur l'emprunt.....	10

I. EXECUTION DE L'EXERCICE

En 2021, le taux de d'exécution des crédits totalisés des sections de fonctionnement et d'investissement est de 71,96% en recettes et 59,83% en dépenses.

Recettes réelles	7 952 655,79 €	Dépenses réelles	6 554 958,39 €
Recettes d'ordre	342 617,41 €	Dépenses d'ordre	342 617,41 €
Recettes totales	8 295 273,20 €	Dépenses totales	6 897 575,80 €
Crédits ouverts	11 528 293,83 €	Crédits ouverts	11 528 293,83 €

II. RATIOS

Les données présentées ci-dessous sont tirées des derniers Comptes de Gestion des Villes de strate entre 5 000 et 10 000 habitants (année 2020 - sources DGCL), comparées à nos données 2021.

ENCOURS DE LA DETTE PAR HABITANT



802 €



357 €

L'emprunt de la commune arrive à échéance en 2039.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT



1014 €



790 €

Les dépenses réelles de fonctionnement par habitant de la commune sont en dessous de la moyenne de la strate.

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT



153 €



64 €

La dotation globale de fonctionnement est inférieure à la moyenne de la strate.

DEPENSES D'EQUIPEMENT PAR HABITANT



309 €



106 €

Les dépenses d'équipement par habitant de la commune sont inférieures à la moyenne strate.

IMPOTS LOCAUX PAR HABITANT



507 €



579 €

Le produit des impôts locaux (article 73111) perçu par la commune est supérieur à la moyenne de la strate.

III. LA CHAÎNE DE L'ÉPARGNE

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	ÉVOLUTION CA 2021 / 2020
Recettes réelles de fonctionnement	6 385 843,09 €	6 408 924,17 €	6 707 645,08 €	4,66%
Dépenses réelles de fonctionnement	5 235 727,91 €	5 049 316,86 €	5 646 837,98 €	11,83%
Épargne de gestion	1 150 115,18 €	1 359 607,31 €	1 060 807,10 €	-21,98%
Charges financières	52 268,51 €	49 760,72 €	40 507,51 €	-18,60%
Épargne brute	1 097 846,67 €	1 309 846,59 €	1 020 299,59 €	-22,11%
Remboursement du capital de la dette	143 303,16 €	142 968,73 €	148 955,34 €	4,19%
Épargne nette	954 543,51 €	1 166 877,86 €	871 344,25 €	-25,33%

Entre 2020 et 2021, il est inscrit une hausse des recettes réelles de fonctionnement de 298 721,91 €. En parallèle, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent également de 597 521,12 €.

La dynamique des recettes et la maîtrise des dépenses permettent de dégager une épargne nette de 871 344,25 €. Ce niveau d'épargne permet à la Ville de financer ses investissements.

IV. RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

	RESULTAT 2020		RESULTAT 2021	RESULTAT CUMULÉ
Investissement	3 214 013,50 €	compte 001	650 304,25 €	3 864 317,75 €
Fonctionnement	300 000,00 €	compte 002	747 393,15 €	1 047 393,15 €
TOTAL	3 514 013,50 €		1 397 697,40 €	4 911 710,90 €
Reports 2021/2022				583 421,30 €
Résultat Net				4 328 289,60 €

En tenant compte de l'excédent de l'exercice 2020 (3 214 013,50 € en investissement au compte 001 et 300 000 € en fonctionnement au compte 002), la commune affiche un résultat cumulé de clôture au 31 décembre 2021 de 4 911 710,90 €.

Les reports en section d'investissement (engagements 2021 non soldés, à réaliser et à reporter sur 2022) s'élèvent à 583 421,30 € en dépenses. Une fois les reports couverts, le résultat net à affecter s'élève en 2021 à 4 328 289,60 € (soit 64,53% des recettes réelles totales de l'exercice 2021).

V. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement

RECETTES					
CHAPITRE	CA 2019	CA 2020	CA 2021	ÉVOLUTION CA 2021 / 2020	
Atténuations de charges (chap 013)	32 937,44 €	18 992,42 €	42 996,75 €	126,39%	24 004,33 €
Produits de services, du domaine et ventes diverses (chap 70)	412 145,32 €	292 575,15 €	528 471,62 €	80,63%	236 896,47 €
Impôts et taxes (chap 73)	4 812 336,01 €	4 967 872,87 €	5 104 390,36 €	2,75%	136 517,49 €
Dotations, subventions et participations (chap 74)	1 070 779,13 €	1 035 654,18 €	906 402,28 €	-12,48%	- 129 251,90 €
Autres produits de gestion courante (chap75)	57 341,92 €	39 049,22 €	110 707,16 €	183,51%	71 657,94 €
Total des recettes de gestions courante	6 385 539,82 €	6 354 143,84 €	6 692 968,17 €	5,33%	338 824,33 €
Produits exceptionnels (chap 77)	303,27 €	54 780,33 €	14 676,91 €	-73,21%	- 40 103,42 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	6 385 843,09 €	6 408 924,17 €	6 707 645,08 €	4,66%	298 720,91 €
Opération d'ordre de transfert entre sections (chap 042)	14 601,73 €	14 601,73 €	14 601,73 €	0,00%	- €
Total des recettes d'ordre	14 601,73 €	14 601,73 €	14 601,73 €	0,00%	€
Total des recettes de fonctionnement	6 400 444,82 €	6 423 525,90 €	6 722 246,81 €	4,65%	298 720,91 €

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 4,65 % (soit 298 720,91 €) par rapport au compte administratif 2020. Elles sont constituées des ressources suivantes :

a. Atténuation de charges

Ce chapitre enregistre une recette de 42 996,75 € au compte administratif 2021 soit une hausse de 24 004,33 € par rapport au compte administratif 2020. Il s'agit du remboursement des dépenses de personnel dont les montants sont difficilement prévisibles. De plus, un rattrapage a été effectué par le service des ressources humaines en fin d'année 2021.

b. Produits de services, du domaine et ventes diverses

Les recettes tarifaires, qui comprennent notamment les concessions cimetières, les produits droits de stationnement, du périscolaire, de l'enseignement, de la médiathèque, de l'école de musique..., sont réalisées à hauteur de 528 471,62 € au compte administratif 2021. En raison de la crise sanitaire, ces recettes ont fortement été impactées sur l'exercice 2020 et sont revenues à la normale en 2021.

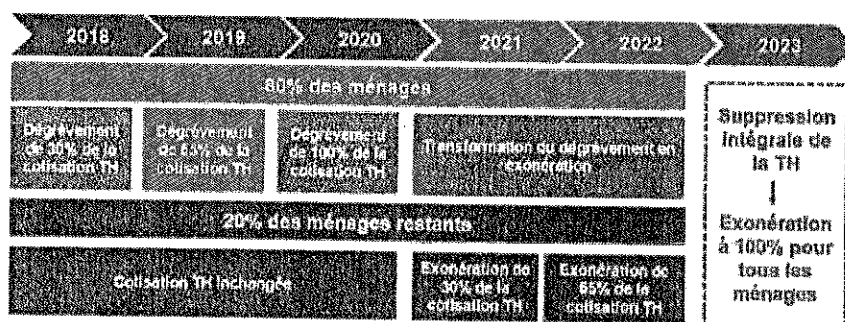
Il n'y a pas eu de revalorisation des tarifs en 2021.

c. Impôts et taxes

c.1. La fiscalité directe

Les recettes de la fiscalité directe comprennent la taxe d'habitation et les taxes foncières (sur les propriétés bâties et non bâties). Elles représentent environ 4 134 575 €, soit environ 61,64 % des recettes réelles de fonctionnement. Le produit de la fiscalité directe est en hausse par rapport au compte administratif 2020 (+6,07 % soit +236 786 €).

Dans le cadre de la suppression de la TH en 2020, 80% des contribuables bénéficient d'une exonération intégrale de leur impôt en 2020. Les contribuables non bénéficiaires (20% restant) devront s'acquitter d'une TH en 2021 avant de bénéficier d'une exonération progressive entre 2021 et 2023 (-30% en 2021, -65% en 2022 et -100% en 2023).



c.2. Les reversements de fiscalité opérés par la métropole

Les reversements de fiscalité opérés par la métropole (337 052 €) comprennent une dotation :

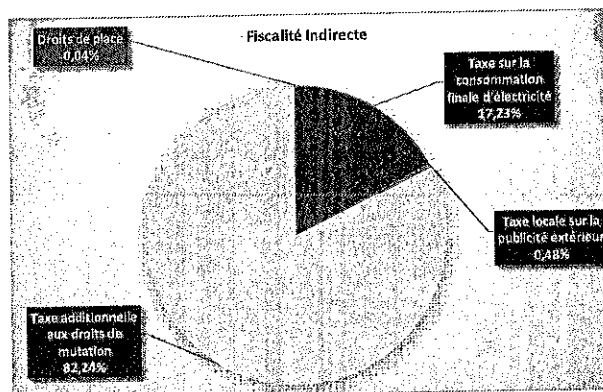
- ✦ La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) pour 337 052 € ;

La DSC est une dotation qui favorise la solidarité entre communes pour le partage équitable des richesses fiscales sur le territoire.

c.3. Les produits de la fiscalité indirecte

Le produit de la fiscalité indirecte est constant à 604 102,36 € en 2021.

Poste prépondérant de la fiscalité indirecte locale avec un poids de 82,24 %, le produit des droits de mutation est en très légère hausse avec un montant de 496 839,75 € au compte administratif 2021 contre 494 172,74 € en 2020 (soit une hausse de 2 667,01 €). Cette augmentation s'explique par la croissance des bases communales et le dynamisme du marché immobilier.



d. Dotations et compensations

	CA 2019	CA 2020	CA 2021
1 - Dotation			
Dotation forfaitaire	497 339 €	480 666 €	457 617 €
Dotation de solidarité rurale	84 502 €	86 460 €	87 969 €
Dotation pour les titres sécurisés	- €	- €	- €
Total dotations	581 841 €	567 126 €	545 586 €
2 - Compensations			
Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	6 147 €	7 554 €	7 884 €
Compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation	147 346 €	172 980 €	- €
Total compensations	153 493 €	180 534 €	7 884 €
Total dotations et compensations	735 334 €	747 660 €	553 470 €

e. Les autres participations

	CA 2019	CA 2020	CA 2021
1 - Participations Etat			
FCTVA			1 069,24 €
Fonds de soutien au développement des activités périscolaires	39 683,33 €	15 316,67 €	31 200,00 €
Elections	744,68 €	2 245,44 €	1 607,36 €
Dotation de recensement		13 291,00 €	
Autres (Préfecture, DRAC FIPH...)		1 263,78 €	900,00 €
Total participations Etat	40 428,01 €	32 116,89 €	34 676,60 €
2 - Participations Métropole			
Utilisation installations sportives	20 484,50 €	13 750,50 €	39 627,80 €
Participation à la GSUP		2 310,98 €	8 796,28 €
Participation nettoyage	54 813,00 €		
Subventions/Participations	23 110,00 €	22 428,00 €	43 020,00 €
Total participations Métropole	98 407,50 €	38 489,48 €	91 444,08 €
3 - Participations Régions			
Subvention renouvellement d'équipement			31 425,00 €
Total participations Régions	- €	- €	31 425,00 €
4 - Participations CAF			
Total participations CAF	189 056,62 €	213 557,75 €	187 850,12 €
5 - Autres participations			
Participations de plusieurs communes à la semaine bleue		3 103,06 €	2 401,49 €
Mise à disposition minibus à d'autres communes			300,00 €
CNL aide exceptionnelle à la relance des médiathèques			2 021,00 €
CNRACL subvention Fond National de Prévention	7 000,00 €		
LMH fond d'initiative aux habitants		504,00 €	- €
Total participations Régions	7 000,00 €	3 607,06 €	4 722,48 €
Total général	334 892,13 €	287 771,18 €	350 118,28 €

f. Autres produits de gestion courante

Les revenus des immeubles (75 634,65 €) correspondent à l'encaissement de loyers perçus sur les baux commerciaux et les recettes liées aux locations de salles. Le chapitre 75, autres produits de gestion courante augmente de 41 443,26 € par rapport au compte administratif 2020.

g. Produits exceptionnels

14 676,91 € concernent les produits exceptionnels réalisés au compte administratif 2021. Composés essentiellement des indemnités dues aux sinistres (travaux aménagement de la salle des mariages) et des remboursements d'avoir de l'entreprise Gaz de bordeaux.

2. Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES					
CHAPITRES	CA 2019	CA 2020	CA 2021	EVOLUTION CA 2021 / 2020	
Charges à caractère général (chap 011)	1 436 420,68 €	1 198 898,74 €	1 475 946,54 €	23,11%	277 047,80 €
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	2 220 715,47 €	2 295 420,99 €	2 615 097,30 €	9,57%	219 676,31 €
Atténuations de produits (chap 014)	784 992,89 €	747 442,00 €	748 745,00 €	0,17%	1 303,00 €
Autres charges de gestion courante (chap 65)	729 752,02 €	755 726,35 €	739 426,72 €	-2,16%	- 16 299,63 €
Total des dépenses de gestion courante	5 171 881,06 €	4 997 488,08 €	5 479 215,56 €	9,64%	481 727,48 €
Charges financières (chap 66)	52 268,51 €	49 760,72 €	40 507,51 €	-18,60%	- 9 253,21 €
Charges exceptionnelles (chap 67)	11 578,34 €	2 068,06 €	127 114,91 €	6046,58%	125 046,85 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 235 727,91 €	5 049 316,86 €	5 646 837,98 €	11,83%	597 521,12 €
Opération d'ordre de transfert entre sections (chap 042)	400 305,78 €	360 396,99 €	328 015,68 €	-8,98%	- 32 381,31 €
Total des dépenses d'ordre	400 305,78 €	360 396,99 €	328 015,68 €	-8,98%	- 32 381,31 €
Total des dépenses de fonctionnement	5 636 033,69 €	5 409 713,85 €	5 974 853,66 €	10,45%	565 139,81 €

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 10,45 % (soit 565 139,81 €) par rapport au compte administratif 2020. Elles sont constituées des dépenses suivantes :

a. Les charges de personnel

Avec un montant de 2 615 097,30 €, elles représentent 44,54 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce poste de dépenses apparaît en progression par rapport au CA 2020 (+ 9,57%) mais reste en dessous de la moyenne de la strate qui est à 57,98 %.

Cette progression est principalement due :

- ⬇ Impact financier des accords PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) entrés en application en 2017 ;
- ⬇ Hausse du SMIC au 1^{er} janvier 2021 ;
- ⬇ Absentéisme dû au COVID ;
- ⬇ Glissement vieillesse technicité (avancements d'échelons, grades, promotion interne...).

b. Les charges à caractère général

Ce chapitre budgétaire représente en 2021, 26,14 % des dépenses réelles de fonctionnement, soit un montant global de 1 475 946,54 €.

c. Les autres charges de gestion courante

En 2021, la ville de Fontaines-sur-Saône a continué de soutenir activement les associations et partenaires qui constituent un socle local solide en faveur du développement et du renforcement du lien social. Le montant réalisé au compte administratif 2021 concernant les subventions municipales est de 229 194,72 € contre 248 240,74 € au compte administratif 2020 soit une diminution de 7,67 %.

d. Les charges financières

40 507,51 € concernent le remboursement des intérêts de la dette.

e. Les charges exceptionnelles

En 2021 l'exécution du budget a été marquée par le remboursement de la DSC qui a été perçue deux fois en 2019.

VI. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes d'investissement

RECETTES					
CHAPITRE	CA 2019	CA 2020	CA 2021	EVOLUTION CA 2021 / 2020	
Subventions d'investissement reçues (chap 13)	1 035,65 €	7 333,20 €	76 850,00 €	-	69 516,80 €
Dotations, Fonds divers et réserves (chap 10)	146 341,98 €	81 841,16 €	154 348,66 €	88,60%	72 507,50 €
Excédent de fonctionnement	436 204,22 €	823 946,13 €	1 013 812,05 €	23,04%	189 865,92 €
Travaux exécutés d'office pour le compte de tiers (4541)	690,00 €	- €	- €	-	- €
Total des recettes réelles d'investissement	584 271,85 €	913 120,49 €	1 245 010,71 €	36,35%	331 890,22 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections (chap 040)	400 305,78 €	360 396,99 €	328 015,68 €	-8,98%	- 32 381,31 €
Total des recettes d'ordre	400 305,78 €	360 396,99 €	328 015,68 €	-8,98%	32 381,31 €
Total des recettes d'investissement	984 577,63 €	1 273 517,48 €	1 573 026,39 €	23,52%	299 508,91 €

Les recettes d'investissement sont en hausse de 23,52 % (soit 299 508,91 €) par rapport au compte administratif 2020. Elles sont constituées des recettes suivantes :

a. Les subventions affectées

Il s'agit des subventions perçues par la Ville au titre des opérations d'investissement. Les principales opérations sont financées par la Métropole et la Région.

Ces subventions concernent des travaux pour le projet nature espace naturel sensible du ravin (23 850 €) et des travaux pour l'aménagement de l'ancienne Mairie (53 000 €).

b. Le Fonds de Compensation de la TVA

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) correspondant au remboursement partiel de TVA acquittée sur les dépenses d'équipement réalisées au cours de l'année N-2, pour 148 080,10 €.

c. La taxe d'aménagement

Le montant de la recette concernant la taxe d'aménagement est de 6 268,56 €.

d. Les autres recettes

1 013 812,05 € s'agit d'une partie de l'excédent généré par la section de fonctionnement en 2020 qui a été affecté au financement des investissements au cours de l'exercice 2021.

Les 328 015,68 € mandatés en 2021 sont constitués de l'amortissement des immobilisations.

Il a été procédé à des écritures d'amortissement des biens acquis pour 328 015,68 €. L'amortissement des immobilisations se traduisant à la fois par une dépense de fonctionnement (chapitre 042) et par une recette d'investissement (chapitre 040).

2. Les dépenses d'investissement

DEPENSES					
CHAPITRES	CA 2019	CA 2020	CA 2021	EVOLUTION CA 2021 / 2020	
Immobilisations incorporelles (chap 20)	18 386,16 €	61 779,92 €	36 636,34 €	-40,70%	- 25 143,58 €
Subventions d'équipement versées (chap 204)	71 301,05 €	17 739,47 €	73 562,65 €	-	55 823,18 €
Immobilisations corporelles (chap 21)	377 024,32 €	365 303,25 €	570 915,72 €	56,29%	205 612,47 €
Immobilisations en cours (chap 23)	545 003,06 €	337 089,44 €	78 050,36 €	-76,85%	- 259 039,08 €
Emprunts et dettes assimilés (chap 16)	143 302,16 €	142 968,73 €	148 955,34 €	4,19%	5 986,61 €
Travaux exécutés d'office pour le compte de tiers (4541)	96 208,00 €	- €	- €	-	- €
Total des dépenses réelles d'investissement	1 251 224,75 €	924 880,81 €	908 120,41 €	-1,81%	- 16 760,40 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections (chap 040)	14 601,73 €	14 601,73 €	14 601,73 €	0,00%	- €
Total des dépenses d'ordre	14 601,73 €	14 601,73 €	14 601,73 €	0,00%	- €
Total des dépenses de d'investissement	1 265 826,48 €	939 482,54 €	922 722,14 €	-1,78%	- 16 760,40 €

Les dépenses d'investissement sont en diminution de 1,78 % (soit -16 760,40 €) par rapport au compte administratif 2020.

Les thématiques sur lesquelles l'effort d'investissement s'est développé s'inscrivent dans la continuité de l'action municipale, avec l'éducation, le sport, la culture et l'aménagement du territoire, la sécurité, la modernisation numérique, le patrimoine et les équipements matériels de la collectivité.

✚ Maitrisés d'ouvrage/Etudes : Projet Brillenciel

✚ Travaux :

PATRIMOINES/EQUIPEMENTS

✚ Rénovation du RDC de l'ancienne Mairie

✚ Menuiserie extérieure de la Mairie

✚ Participation aux travaux du Sigerly

✚ Acquisition 5 quai Jean Baptiste Simon

✚ Aménagement local archives de la Mairie

✚ Renouvellement du parc mobilier, matériel de la commune

✚ Renouvellement du parc véhicule : 1 Kangoo

SPORT

✚ Rénovation couvertines, éclairage intérieur et carrelage du Gymnase

✚ Travaux de peinture et parquet dans la salle de danse de la Chardonnière

✚ Barnum au stade de foot des Ronzières

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

✚ Participation aux travaux d'extension de la caserne des sapeurs pompiers.

✚ Aménagement SAJ des Marronniers

✚ Restructuration de la Maison des jeunes (démolition)

SECURITE

✚ Modernisation des installations d'alarme intrusion dans les écoles

EDUCATION/ENFANCE

✚ Travaux de déconstruction et reconstruction du groupe scolaire

✚ Pose de store au groupe scolaire du centre Rêves en Saône

✚ Rénovation des escaliers de secours au groupe scolaire du centre Rêves en Saône

✚ Tablettes classe numériques

MODERNISATION NUMERIQUE

✚ Logiciels

✚ Matériels informatiques

ECONOMIES ET COMMERCES

Aide au développement des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec un point de vente

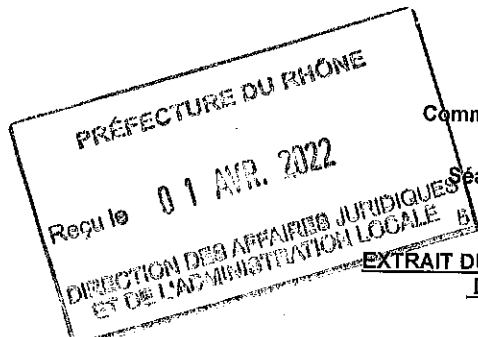
CULTURE

✚ Rénovation de l'orgue de l'Eglise

3. Zoom sur l'emprunt

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Sous total au 01/01/N	3 555 288,01 €	3 555 288,01 €	3 419 033,15 €	3 274 518,11 €	3 130 442,80 €	2 986 771,78 €	2 843 469,62 €	2 700 500,89 €
Capital payé sur la période	0,00 €	136 254,86 €	144 515,04 €	144 075,31 €	143 671,02 €	143 302,16 €	142 968,73 €	148 955,34 €
Intérêts payés sur la période	0,00 €	71 105,76 €	59 833,08 €	57 304,07 €	54 782,75 €	52 268,51 €	49 760,72 €	40 507,51 €
Encours au 31/12/N	3 555 288,01 €	3 419 033,15 €	3 274 518,11 €	3 130 442,80 €	2 986 771,78 €	2 843 469,62 €	2 700 500,89 €	2 551 545,55 €
Taux moyen sur la période	0,00%	2,00%	1,75%	1,75%	1,75%	1,75%	1,75%	1,50%

L'emprunt a été contracté en 2014. L'emprunt arrivera à échéance au 31 décembre 2039 (il aura duré 25 ans).



République Française
Commune de Fontaines-Sur-Saône

Séance du jeudi 24 mars 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux le jeudi vingt quatre mars à dix-neuf heures et trente-neuf minutes,

Le conseil municipal de la ville de Fontaines-sur-Saône, dûment convoqué le jeudi 17 mars 2022, s'est réuni, en salle du conseil municipal, sous la présidence de **Thierry POUZOL**, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Marie-Colette BESSON, Isabelle BLANC-JOUVAN, Laurence BONHOMME, Olivier BRUSCOLINI, Mylène CHARPENTIER, Jacqueline CROZET, Delphine CURIEUX, Grégory DEBOVE, Sandra EMMANUEL, Farid HAMAILI, Thierry LEBRUN, Christèle LEBUY, Patrick LEONE, Leila LOUHICHI, Martine MARCEL, Michel MAZUEL, Giuseppe NOGARA, Muriel OLYMPE-GRINAND, Thierry POUZOL, Ludovic POYET, Pierre TEODORESCO, Géraldine THELIOL, Sébastien TRINQUET, Pascal VIGNON,

Absents avec pouvoirs : 5

Marianne CREMILLIEU donne pouvoir à Delphine CURIEUX
Valérie MATTHYS donne pouvoir à Isabelle BLANC-JOUVAN
Alain MULABA donne pouvoir à Patrick LEONE
Christine PLASSE-BOUTEYRE donne pouvoir à Sébastien TRINQUET
Gérald WEISTROFF donne pouvoir à Marie-Colette BESSON

Secrétaire de séance : Pascal VIGNON

Délibération 22/03/02 – Budget Communal - Approbation du Compte Administratif 2021

Rapporteur : Patrick LEONE
Nomenclature ACTES : 7.1.1.2

Vu l'article L1612-12 du Code général des Collectivités Territoriales qui dispose que « l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif (...) qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice. »

Le compte administratif constitue le document comptable, par lequel l'ordonnateur constate les résultats d'un exercice budgétaire. Il doit être soumis pour approbation à l'assemblée délibérante de la commune. Il est l'occasion de dresser le bilan de la situation financière de la commune.

En 2021, les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 5 646 837,98 €. Au niveau de l'investissement, les dépenses d'équipement représentent un total de 759 165,07 €.

Le compte administratif de l'année 2021, annexé à la présente délibération, fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réelles de fonctionnement	5 646 837,98 €
Dépenses d'ordre	328 015,68 €
Dépenses de fonctionnement	5 974 853,66 €
Recettes réelles de fonctionnement	6 707 645,08 €
Recettes d'ordre	14 601,73 €
Recettes de fonctionnement	6 722 246,81 €
Résultat fonctionnement (R-D 2021)	747 393,15 €
Résultat fonctionnement (2020 reporté - 002)	300 000,00 €
Résultat fonctionnement cumulé de clôture	1 047 393,15 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles d'investissement	908 120,41 €
Dépenses d'ordre	14 601,73 €
Dépenses d'investissement	922 722,14 €
Recettes réelles d'investissement	1 245 010,71 €
Recettes d'ordre	328 015,68 €
Recettes d'investissement	1 573 026,39 €
Résultat d'investissement (R-D 2021)	650 304,25 €
Résultat d'investissement (2020 reporté - 001)	3 214 013,50 €
Résultat d'investissement cumulé de clôture	3 864 317,75 €

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 583 421,30 euros. Ils seront à reporter sur le BP 2022. Il n'y a pas de report en recettes d'investissement.

Avant de procéder au vote Monsieur le Maire se retire étant d'usage qu'il s'abstienne de participer à l'approbation du compte administratif.

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur le compte administratif 2021 tel que présenté ci-dessus.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable de la commission Ressources en date du lundi 14 mars 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL

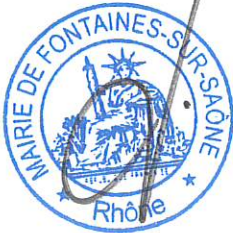
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité, le Maire ne participant pas au vote,

ADOpte le compte administratif 2021 de la Commune de Fontaines-sur-Saône qui laisse apparaître les résultats de clôture susvisés.

DIT, qu'un exemplaire de la présente délibération sera déposé à la Préfecture du Rhône.

Ainsi fait et délibéré les jour, moi et an ci-dessus.

Pour extrait conforme



Thierry POUZOL

Maire

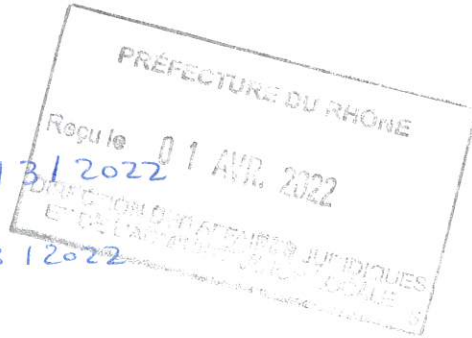
IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 24
 Nombre de suffrages exprimés : 28 (sauf le Maire)
 VOTES :
 Pour : 28
 Contre : 0
 Abstentions : 1

Date de convocation : 17/03/2022

Présenté par (1),
 A, le Fontaines sur Saône le 24/3/2022

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session.
 A, le Fontaines sur Saône le 24/03/2022
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),



Alain MULABA	
Christine PLASSE-BOUTEYRE	
Christèle LEBUY	
Delphine CURIEUX	
Farid HAMAÏLI	
Giuseppe NOGARA	
Grégory DEBOVE	
Gérald WEISTROFF	
Géraldine THELIOL	
Isabelle BLANC-JOUVAN	
Jacqueline CROZET	
Laurence BONHOMME	
Leïla LOUHICHI	
Ludovic POYET	
Marianne CREMILLIEU	
Marie-Colette BESSON	
Martine MARCEL	
Michel MAZUEL	
Muriel OLYMPE-GRINAND	
Mylène CHARPENTIER	
Olivier BRUSCOLINI	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Pascal VIGNON	
Patrick LEONE	
Pierre TEODORESCO	
Sandra EMMANUEL	
Sébastien TRINQUET	
Thierry LEBRUN	
Thierry POUZOL	
Valérie MATTHYS	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

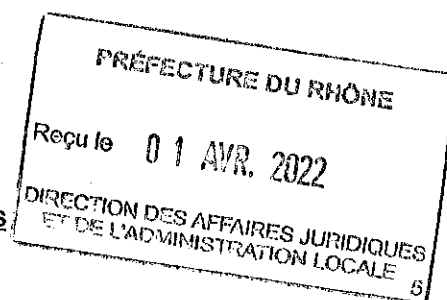
(2) L'assemblée délibérante étant : .



République Française
Commune de Fontaines-Sur-Saône

Séance du jeudi 24 mars 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille vingt-deux le jeudi vingt quatre mars à dix-neuf heures et trente-neuf minutes,

Le conseil municipal de la ville de Fontaines-sur-Saône, dûment convoqué le jeudi 17 mars 2022, s'est réuni, en salle du conseil municipal, sous la présidence de **Thierry POUZOL, maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Marie-Colette BESSON, Isabelle BLANC-JOUVAN, Laurence BONHOMME, Olivier BRUSCOLINI, Mylène CHARPENTIER, Jacqueline CROZET, Delphine CURIEUX, Grégory DEBOVE, Sandra EMMANUEL, Farid HAMAILI, Thierry LEBRUN, Christèle LEBUY, Patrick LEONE, Leila LOUHICHI, Martine MARCEL, Michel MAZUEL, Giuseppe NOGARA, Muriel OLYMPE-GRINAND, Thierry POUZOL, Ludovic POYET, Pierre TEODORESCO, Géraldine THELIOL, Sébastien TRINQUET, Pascal VIGNON,

Absents avec pouvoirs : 5

Marianne CREMILLIEU donne pouvoir à Delphine CURIEUX
Valérie MATTHYS donne pouvoir à Isabelle BLANC-JOUVAN
Alain MULABA donne pouvoir à Patrick LEONE
Christine PLASSE-BOUTEYRE donne pouvoir à Sébastien TRINQUET
Gérald WEISTROFF donne pouvoir à Marie-Colette BESSON

Secrétaire de séance : Pascal VIGNON

Délibération 22/03/03 – Budget Communal - Affectation définitive des résultats 2021

Rapporteur : Patrick LEONE
Nomenclature ACTES : 7.1.1

L'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales et l'instruction budgétaire et comptable M14 fixent les règles d'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent. La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif.

La comptabilité M14 autorise la reprise anticipée des résultats 2021 conformément à la balance certifiée par le receveur du Trésor.

Pour l'année 2021, la section de fonctionnement dégage un résultat global de clôture excédentaire de 1 047 393,15 euros.

Pour cette même année, la section d'investissement présente un résultat global de clôture excédentaire de 3 864 317,75 euros, dont 3 214 013,50 € de résultat d'investissement reporté et 650 304,25 € de résultat d'investissement 2021.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 583 421,30 euros. Ils seront à reporter sur le budget 2022. Il n'y a pas de restes à réaliser en recettes d'investissement.

Le résultat de la section d'investissement doit couvrir en priorité les restes à réaliser en dépenses d'investissement.

Il est proposé d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement d'un montant de 1 047 393,15 euros comme suit :

- Affectation à la section d'investissement : 747 393,15 euros au compte de recette 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».
- Report à la section de fonctionnement : 300 000 euros au compte de recette 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Le résultat de clôture de la section d'investissement d'un montant de 650 304,25 euros doit quant à lui être reporté au compte de recette 001 « solde d'exécution positif d'investissement reporté ».

Il s'ajoute au résultat de clôture de 2020 d'un montant de 3 214 013,50 euros, soit un total de **3 864 317,15 euros** au compte 001.

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur l'affectation des résultats 2021 tels que présentés ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'avis favorable de la commission ressources en date du lundi 14 mars 2022 ;

APPROUVE l'affectation définitive des résultats de clôture de l'exercice 2021 de la façon suivante :

Résultat de clôture 2021 de fonctionnement de **1 047 393,15 €** à affecter :

En recettes de fonctionnement :

Compte 002 excédent reporté pour un montant de **300 000€**

En recettes d'investissement :

Compte 1068 excédent de fonctionnement pour un montant de **747 393,15 €**

Compte 001 excédent d'investissement 2021 pour un montant global de **3 864 317,15 €**.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 583 421,30 euros. Il n'y a pas de restes à réaliser en recettes d'investissement.

DIT, qu'un exemplaire de la présente délibération sera déposé à la Préfecture du Rhône.

Ainsi fait et délibéré les jour, moi et an ci-dessus.

Pour extrait conforme

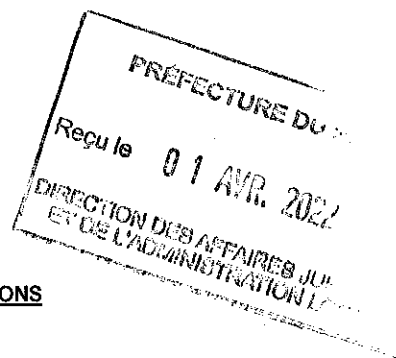


Thierry POUZOL

Maire

République Française
Commune de Fontaines-Sur-Saône

Séance du jeudi 24 mars 2022



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux le jeudi vingt quatre mars à dix-neuf heures et trente-neuf minutes,

Le conseil municipal de la ville de Fontaines-sur-Saône, dûment convoqué le jeudi 17 mars 2022, s'est réuni, en salle du conseil municipal, sous la présidence de **Thierry POUZOL, maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Marie-Colette BESSON, Isabelle BLANC-JOUVAN, Laurence BONHOMME, Olivier BRUSCOLINI, Mylène CHARPENTIER, Jacqueline CROZET, Delphine CURIEUX, Grégory DEBOVE, Sandra EMMANUEL, Farid HAMALI, Thierry LEBRUN, Christèle LEBUY, Patrick LEONE, Leïla LOUHICHI, Martine MARCEL, Michel MAZUEL, Giuseppe NOGARA, Muriel OLYMPE-GRINAND, Thierry POUZOL, Ludovic POYET, Pierre TEODORESCO, Géraldine THELIOL, Sébastien TRINQUET, Pascal VIGNON,

Absents avec pouvoirs : 5

Marianne CREMILLIEU donne pouvoir à Delphine CURIEUX
Valérie MATTHYS donne pouvoir à Isabelle BLANC-JOUVAN
Alain MULABA donne pouvoir à Patrick LEONE
Christine PLASSE-BOUTEYRE donne pouvoir à Sébastien TRINQUET
Gérald WEISTROFF donne pouvoir à Marie-Colette BESSON

Secrétaire de séance : Pascal VIGNON

Délibération 22/03/04 – Vote des taux d'imposition pour l'année 2022

Rapporteur : Patrick LEONE
Nomenclature ACTES : 7.2.1

Préalablement au vote du budget primitif 2022, compte tenu des orientations prises, le conseil municipal doit fixer, chaque année, les taux de fiscalité qui seront appliqués sur les bases d'imposition fixées par les services fiscaux.

Les produits d'imposition définitive de 2021 figurant sur l'état fiscal n°1288M s'établissent de la façon suivante :
Taxe d'habitation – résidences secondaires : 57 919 euros
Taxe foncière sur les propriétés bâties : 2 763 860 euros
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 9 298 euros

A ce jour, les bases des contributions directes 2022 n'ont pas encore été notifiées à la commune. La loi de finances prévoit une revalorisation des valeurs locatives cadastrales de 3.4% au titre de l'année 2022. Cette augmentation est prise en compte pour le calcul du produit des impôts locaux attendu sur 2022.

De plus, la loi de finances prévoit une suppression progressive du produit de la Taxe d'habitation sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes pour le bloc communal à partir de 2021. Ainsi, en 2023, plus aucun foyer ne paiera la taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes et de les maintenir au niveau de l'exercice 2021 à savoir :

TAXES	TAUX 2020	PART DEPARTEMENTALE TRANSFÉRÉE	TAUX 2021	TAUX 2022
Taxe d'habitation	18,08%			
Taxe sur le foncier bâti	19,45%	11,03%	30,48%	30,48%
Taxe sur le foncier non bâti	43,10%		43,10%	43,10%

Le taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires reste à 18,08 %.

Il est proposé au Conseil d'adopter les taux tels que présentés ci-dessus.

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi de finances pour 2022,
VU le Débat d'Orientation Budgétaires du 27 janvier 2022,
VU le Budget Primitif du 24 mars 2022,
VU l'avis favorable de la commission ressources du lundi 14 mars 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

ADOpte les taux d'imposition des 2 taxes locales pour 2022 comme suit :

- Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : **30,48 %**
- Taux de la taxe sur les propriétés non bâties : **43,10 %**

RAPPEL

- Le taux de la taxe d'habitation : **18,08 %**

DIT, qu'un exemplaire de la présente délibération sera déposé à la Préfecture du Rhône.

Ainsi fait et délibéré les jour, moi et an ci-dessus.

Pour extrait conforme

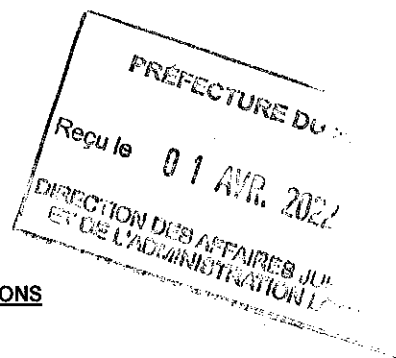


Thierry ROUZOL

Maire

République Française
Commune de Fontaines-Sur-Saône

Séance du jeudi 24 mars 2022



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux le jeudi vingt quatre mars à dix-neuf heures et trente-neuf minutes,

Le conseil municipal de la ville de Fontaines-sur-Saône, dûment convoqué le jeudi 17 mars 2022, s'est réuni, en salle du conseil municipal, sous la présidence de **Thierry POUZOL, maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Marie-Colette BESSON, Isabelle BLANC-JOUVAN, Laurence BONHOMME, Olivier BRUSCOLINI, Mylène CHARPENTIER, Jacqueline CROZET, Delphine CURIEUX, Grégory DEBOVE, Sandra EMMANUEL, Farid HAMALI, Thierry LEBRUN, Christèle LEBUY, Patrick LEONE, Leïla LOUHICHI, Martine MARCEL, Michel MAZUEL, Giuseppe NOGARA, Muriel OLYMPE-GRINAND, Thierry POUZOL, Ludovic POYET, Pierre TEODORESCO, Géraldine THELIOL, Sébastien TRINQUET, Pascal VIGNON,

Absents avec pouvoirs : 5

Marianne CREMILLIEU donne pouvoir à Delphine CURIEUX
Valérie MATTHYS donne pouvoir à Isabelle BLANC-JOUVAN
Alain MULABA donne pouvoir à Patrick LEONE
Christine PLASSE-BOUTEYRE donne pouvoir à Sébastien TRINQUET
Gérald WEISTROFF donne pouvoir à Marie-Colette BESSON

Secrétaire de séance : Pascal VIGNON

Délibération 22/03/04 – Vote des taux d'imposition pour l'année 2022

Rapporteur : Patrick LEONE
Nomenclature ACTES : 7.2.1

Préalablement au vote du budget primitif 2022, compte tenu des orientations prises, le conseil municipal doit fixer, chaque année, les taux de fiscalité qui seront appliqués sur les bases d'imposition fixées par les services fiscaux.

Les produits d'imposition définitive de 2021 figurant sur l'état fiscal n°1288M s'établissent de la façon suivante :
Taxe d'habitation – résidences secondaires : 57 919 euros
Taxe foncière sur les propriétés bâties : 2 763 860 euros
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 9 298 euros

A ce jour, les bases des contributions directes 2022 n'ont pas encore été notifiées à la commune. La loi de finances prévoit une revalorisation des valeurs locatives cadastrales de 3.4% au titre de l'année 2022. Cette augmentation est prise en compte pour le calcul du produit des impôts locaux attendu sur 2022.

De plus, la loi de finances prévoit une suppression progressive du produit de la Taxe d'habitation sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes pour le bloc communal à partir de 2021. Ainsi, en 2023, plus aucun foyer ne paiera la taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes et de les maintenir au niveau de l'exercice 2021 à savoir :

TAXES	TAUX 2020	PART DEPARTEMENTALE TRANSFÉRÉE	TAUX 2021	TAUX 2022
Taxe d'habitation	18,08%			
Taxe sur le foncier bâti	19,45%	11,03%	30,48%	30,48%
Taxe sur le foncier non bâti	43,10%		43,10%	43,10%

Le taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires reste à 18,08 %.

Il est proposé au Conseil d'adopter les taux tels que présentés ci-dessus.

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi de finances pour 2022,
VU le Débat d'Orientation Budgétaires du 27 janvier 2022,
VU le Budget Primitif du 24 mars 2022,
VU l'avis favorable de la commission ressources du lundi 14 mars 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

ADOpte les taux d'imposition des 2 taxes locales pour 2022 comme suit :

- Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : **30,48 %**
- Taux de la taxe sur les propriétés non bâties : **43,10 %**

RAPPEL

- Le taux de la taxe d'habitation : **18,08 %**

DIT, qu'un exemplaire de la présente délibération sera déposé à la Préfecture du Rhône.

Ainsi fait et délibéré les jour, moi et an ci-dessus.

Pour extrait conforme

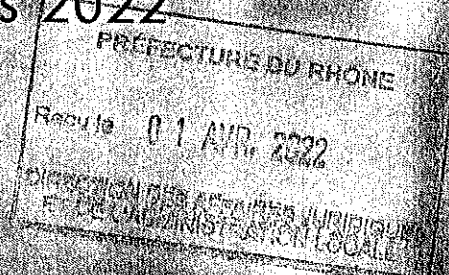


Thierry ROUZOL

Maire

Rapport de présentation du Budget Primitif

Conseil municipal du 24 mars 2022



2022

Rapport de présentation budgétaire 2022

I.	LA CHAINE DE L'EPARGNE	3
I.	L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2022	3
II.	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
1.	Les recettes de fonctionnement	4
a.	Atténuation de charges	4
b.	Produits de services, du domaine et ventes diverses	4
c.	Impôts et taxes	4
d.	Dotations, et compensations	5
e.	Les autres participations	5
f.	Autres produits de gestion courante.....	5
g.	Produits exceptionnels	5
2.	Les dépenses de fonctionnement	6
a.	Les charges de personnel	6
b.	Les charges à caractère général	6
c.	Les autres charges de gestion courante.....	6
d.	Les charges financières.....	6
e.	Les charges exceptionnelles	6
f.	Les dotations provisions semi-budgétaires	7
g.	Autofinancement.....	7
III.	LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	7
1.	Les recettes d'investissement	7
a.	Les subventions affectées	7
b.	Le Fonds de Compensation de la TVA	7
c.	Les autres recettes	7
2.	Les dépenses d'investissement	8
3.	Zoom sur l'emprunt.....	9

I. LA CHAINE DE L'EPARGNE

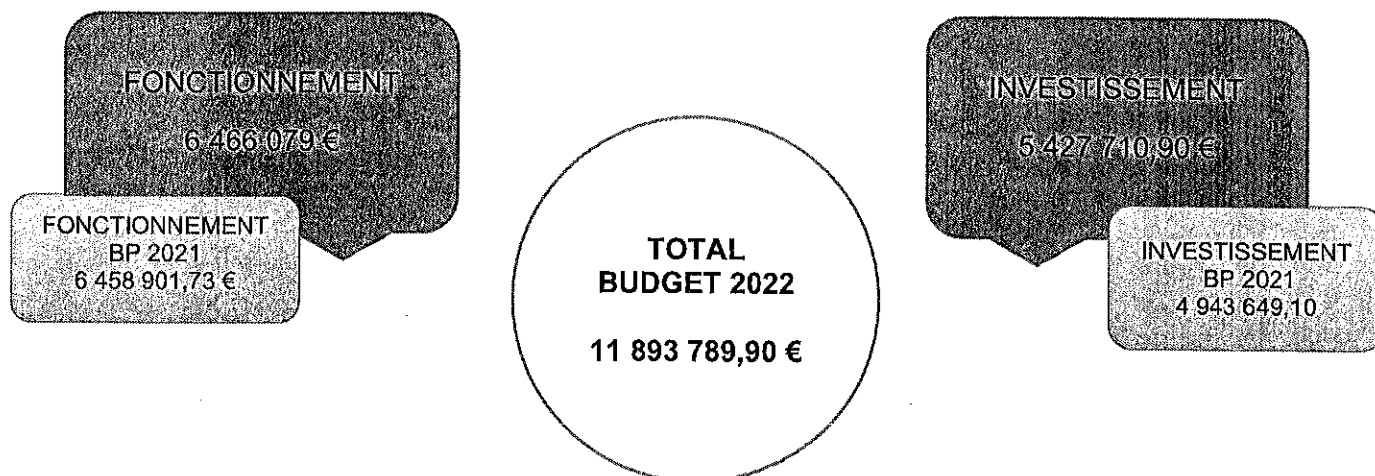
	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2022 / 2021
Recettes réelles de fonctionnement	5 912 339,20 €	6 144 300,00 €	6 151 477,27 €	0,12%
Dépenses réelles de fonctionnement	5 666 751,01 €	5 871 330,50 €	5 846 079,00 €	-0,43%
Epargne de gestion	245 588,19 €	272 969,50 €	305 398,27 €	11,88%
Charges financières	49 760,72 €	47 258,77 €	40 000,00 €	-15,36%
Epargne brute	195 827,47 €	225 710,73 €	265 398,27 €	17,58%
Remboursement du capital de la dette	142 968,73 €	142 670,73 €	150 000,00 €	5,14%
Epargne nette	52 858,74 €	83 040,00 €	115 398,27 €	38,97%

Entre 2021 et 2022, il est inscrit une légère progression des recettes réelles de fonctionnement de 7 177,27 €. En parallèle, les dépenses réelles de fonctionnement diminuent légèrement (-25 251,50 €).

La dynamique des recettes et la maîtrise de la dépense permettraient de dégager une épargne nette estimée à 115 398,27 €.

I. L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le budget primitif 2022 s'élève à 11 893 789,90 €, dont 5 427 710,90 € en section d'investissement et 6 466 079 € en fonctionnement.



II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement

CHAPITRE	RECETTES			EVOLUTION BP 2022 / 2021	
	BP 2020	BP 2021	BP 2022		
Atténuations de charges (chap 013)	25 000 €	25 000 €	40 000,00 €	60,00%	15 000,00 €
Produits de services, du domaine et ventes diverses (chap 70)	379 000 €	402 600 €	450 000,00 €	11,77%	47 400,00 €
Impôts et taxes (chap 73)	4 502 052 €	4 655 000 €	4 881 477,27 €	4,87%	226 477,27 €
Dotations, subventions et participations (chap 74)	910 630 €	960 100 €	690 000,00 €	-28,13%	-270 100,00 €
Autres produits de gestion courante (chap 75)	55 500 €	55 500 €	75 000,00 €	35,14%	19 500,00 €
Total des recettes de gestions courante	5 872 182 €	6 098 200,00 €	6 136 477,27 €	0,63%	38 277,27 €
Produits exceptionnels (chap 77)	40 157,20 €	46 100,00 €	15 000,00 €	-67,46%	- 31 100,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	5 912 339,20 €	6 144 300,00 €	6 151 477,27 €	0,12%	7 177,27 €
Opération d'ordre de transfert entre sections (chap 042)	14 601,73 €	14 601,73 €	14 601,73 €	0,00%	- €
Total des recettes d'ordre	14 601,73 €	14 601,73 €	14 601,73 €	0,00%	- €
Résultat reporté fonctionnement (002)	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	0,00%	- €
Total des recettes de fonctionnement	6 226 940,93 €	6 458 901,73 €	6 466 079,00 €	0,11%	7 177,27 €

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement inscrites au budget 2022 sont en légère hausse de 0,11 % (soit + 7177,27 €) par rapport au budget 2021. Elles sont constituées des ressources suivantes :

a. Atténuation de charges

Il s'agit du remboursement des dépenses de personnel liées à l'absentéisme dont les montants sont difficilement prévisibles. Il est prévu en hausse de 15 000 € par rapport à 2021, compte tenu des démarches en cours de rattrapage effectuées par le service des ressources humaines.

b. Produits de services, du domaine et ventes diverses

Les recettes tarifaires, qui comprennent notamment les concessions cimetières, les produits droits de stationnement, du périscolaire, de l'enseignement, de la médiathèque, de l'école de musique..., sont inscrites à hauteur de 450 000 € au budget 2022. Il n'y aura pas de revalorisation des tarifs en 2022.

c. Impôts et taxes

c.1. La fiscalité directe locale

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales qui s'appliquera en 2022 est de 3.4 %.

Pour rappel, la loi de finances pour 2020 prévoit une suppression progressive du produit de la TH sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes, pour le bloc communal à partir de 2021.

En 2020, 80% des ménages ne paient d'ores et déjà plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. Les 20% des ménages qui restent assujettis à cet impôt, ont bénéficiés d'un dégrèvement de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. Ainsi, en 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

En compensation de la suppression de la TH, les communes percevront la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties.

Le montant du produit fiscal attendu est de 3 993 477,27 € pour 2022.

c.2. Les reversements de fiscalité opérés par la métropole

Les reversements de fiscalité opérés par la métropole (330 000 €) comprennent une dotation:

- ✦ La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) pour 330 000 € ;

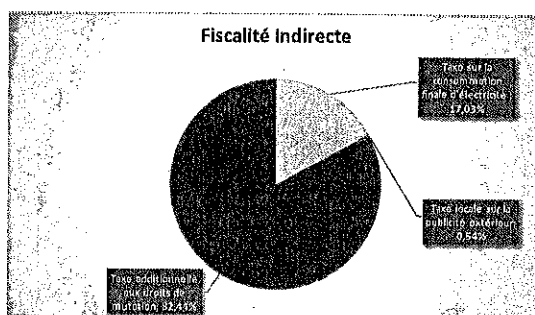
La DSC est une dotation qui favorise la solidarité entre communes avec un partage équitable des richesses fiscales sur le territoire.

c.3. Les produits de la fiscalité indirecte

Le produit de la fiscalité indirecte est en augmentation de 6,29%.

Poste prépondérant de la fiscalité indirecte locale avec un poids de 82,44 %, le produit des droits de mutation est en légère hausse avec une prévision budgétaire de 460 000 €.

La taxe sur la publicité extérieure est évaluée à 3 000 € en diminution de 2 000 € par rapport à 2021.



d. Dotations, et compensations

	BP 2020	BP 2021	BP 2022
1 - Dotation			
Dotation forfaitaire	450 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €
Dotation de solidarité rurale	80 000,00 €	85 000,00 €	80 000,00 €
Total dotations	530 000,00 €	535 000,00 €	530 000,00 €
2 - Compensations			
Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation	120 000,00 €	140 000,00 €	- €
Total compensations	125 000,00 €	145 000,00 €	5 000,00 €
Total dotations et compensations	655 000,00 €	680 000,00 €	535 000,00 €

e. Les autres participations

Pour 2022, le total des autres participations est de 155 000 €. Cette enveloppe comprend principalement les participations d'autres collectivités (métropole, Etat, ...) ou d'autres organismes tels que la Caisse d'Allocations Familiales.

f. Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante correspondent à l'encaissement de loyers perçus sur les baux commerciaux et les locations de salles (75 000 €).

g. Produits exceptionnels

Les 15 000 € prévus concernent des produits exceptionnels.

2. Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES					
CHAPITRES	BP 2020	BP 2021	BP 2022	EVOLUTION BP 2022 / 2021	
Charges à caractère général (chap 011)	1 638 929,44 €	1 666 046,27 €	1 504 893,00 €	-9,67%	-161 153,27 €
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	2 403 975,00 €	2 615 000,00 €	2 658 400,00 €	1,66%	43 400,00 €
Atténuations de produits (chap 014)	759 000,00 €	759 000,00 €	759 000,00 €	0,00%	- €
Autres charges de gestion courante (chap 65)	779 985,85 €	749 825,46 €	831 679,00 €	10,92%	81 853,54 €
Total des dépenses de gestion courante	5 581 890,29 €	5 789 871,73 €	5 753 972,00 €	-0,62%	-35 899,73 €
Charges financières (chap 66)	49 760,72 €	47 258,77 €	40 000,00 €	-15,36%	- 7 258,77 €
Charges exceptionnelles (chap 67)	15 100,00 €	14 200,00 €	7 000,00 €	-50,70%	- 7 200,00 €
Dotations aux amortissements et aux provisions (chap 68)	- €	- €	25 107,00 €	-	25 107,00 €
Dépenses imprévues	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00%	- €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 666 751,01 €	5 871 330,50 €	5 846 079,00 €	-0,43%	-25 251,50 €
Virement à la section d'investissement (chap 023)	200 000 €	200 000 €	200 000,00 €	0,00%	- €
Opération d'ordre de transfert entre sections (chap 042)	360 189,92 €	387 571,23 €	420 000,00 €	8,37%	32 428,77 €
Total des dépenses d'ordre	560 189,92 €	587 571,23 €	620 000,00 €	5,52%	32 428,77 €
Total des dépenses de fonctionnement	6 226 940,93 €	6 458 901,73 €	6 466 079,00 €	0,11%	7 177,27 €

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement inscrites au budget 2022 sont en légère progressions de 0,11 % (soit + 7 177,27 €) par rapport au budget 2021. Elles sont constituées des dépenses suivantes :

a. Les charges de personnel

Avec un montant de 2 658 400 €, elles représentent 45,47 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce poste de dépenses apparait en progression par rapport au BP 2021 (+ 43 400 €) mais reste en dessous de la moyenne de la strate qui est à 57,98 %.

Cette progression est principalement due à :

- ✚ L'optimisation de l'organisation des services municipaux : création d'un poste d'adjoint à la direction des moyens généraux, le futur recrutement d'un ASVP et d'une assistante DSHA ;
- ✚ La mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RISEEP) ;
- ✚ La hausse du SMIC au 1^{er} janvier 2022 ;
- ✚ Glissement vieillesse technicité (avancements d'échelons, grades, promotion interne, ...);
- ✚ L'organisation des élections présidentielles et législatives nécessitant notamment la présence d'agents municipaux pour la tenue des bureaux de vote.

b. Les charges à caractère général

Ce chapitre budgétaire représente en 2022, 25,74 % des dépenses réelles de fonctionnement, soit un montant global de 1 504 893 €. Les fluides (eau, gaz et électricité), les contrats de prestations de service et l'alimentation pour la restauration scolaire restent les postes de dépenses les plus importants avec un montant total de 868 077,40 €.

c. Les autres charges de gestion courante

Les subventions sont en progression de 7,92 %. Cette évolution intègre la subvention versée à l'association du comité des œuvres du personnel (COS) dans le cadre des actions en faveur du personnel de la commune. Auparavant, cette subvention était imputée au chapitre 012.

d. Les charges financières

40 000 € sont prévu pour le remboursement des intérêts de la dette.

e. Les charges exceptionnelles

7 000 € sont prévus pour diverses charges de régularisation de gestion.

f. Les dotations provisions semi-budgétaires

La commune de Fontaines-sur-Saône, a inscrit deux provisions à son budget 2022.

La première concerne une provision pour un montant de 107 euros pour des créances douteuses. En effet, le recouvrement des restes à recouvrer sur les comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public. Dès lors qu'il existe, pour certaines créances, des indices de difficulté de recouvrement (compte tenu notamment de la situation financière du débiteur ou d'une contestation sérieuse), la créance doit être considérée comme douteuse. Il faut alors être prudent de constater une provision car la valeur des titres de recette pris en charge dans la comptabilité de la commune peut s'avérer supérieure à celle effectivement recouvrée et générer une charge latente.

Et enfin, une provision pour un montant de 25 000 euros estimé par l'avocat de la commune. Il concerne un risque pour contentieux en cours qui porte sur un refus d'un permis de construire.

g. Autofinancement

Le solde des recettes et dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement qui permet d'alimenter la section d'investissement. Il s'élève ainsi à 200 000 € soit 3,25 % des recettes réelles de fonctionnement.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes d'investissement

RECETTES					
CHAPITRE	BP 2020	BP 2021	BP 2022	EVOLUTION BP-2022 / 2021	
Subventions d'investissement reçues (chap 13)	50 000,00 €	15 000,00 €	100 000,00 €	566,67%	85 000,00 €
Dotations, Fonds divers et réserves (chap 10)	75 572,69 €	83 252,32 €	91 000,00 €	9,31%	7 747,68 €
Excédent de fonctionnement	823 946,13 €	1 013 812,05 €	747 393,15 €	-26,28%	- 266 418,90 €
Opérations pour compte de tiers (chap 45)	30 000,00 €	30 000,00 €	- €	-100,00%	- 30 000,00 €
Total des recettes réelles d'investissement	979 518,72 €	1 142 064,37 €	938 393,15 €	-17,83%	- 203 671,22 €
Virements de la section de fonctionnement (chap 021)	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	0,00%	- €
Opérations d'ordre de transfert entre sections (chap 040)	365 396,99 €	387 571,23 €	420 000,00 €	8,37%	32 428,77 €
Opérations patrimoniales (chap 041)	- €	- €	5 000,00 €	-	5 000,00 €
Total des recettes d'ordre	565 396,99 €	587 571,23 €	625 000 €	6,37%	37 428,77 €
Résultat reporté Investissement (001)	2 874 634,43 €	3 214 013,50 €	3 864 317,75 €	20,23%	650 304,25 €
Total des recettes d'investissement	4 419 550,14 €	4 943 649,10 €	5 427 710,90 €	9,79%	484 061,80 €

a. Les subventions affectées

Il s'agit des subventions perçues par la Commune au titre des opérations d'investissement. 77 000 € inscrit concerne l'opération de rénovation des peintures intérieurs de l'Eglise.

b. Le Fonds de Compensation de la TVA

Ce poste de recettes, calculé sur les dépenses réalisées d'investissement au cours de l'année précédente est estimé à 84 800 €.

c. Les autres recettes

Enfin, le virement à la section d'investissement devrait représenter 200 000 €, les amortissements 420 000 € et les opérations patrimoniales 5 000 €, soit un autofinancement d'environ 625 000 €.

2. Les dépenses d'investissement

DEPENSES					
CHAPITRES	BP 2020	BP 2021	BP 2022	EVOLUTION BP 2022 / 2021	
Immobilisations incorporelles (chap 20)	24 664,07 €	40 770,39 €	110 000,00 €	169,80%	69 229,61 €
Subventions d'équipement versées (chap 204)	64 000,00 €	69 700,00 €	386 556,00 €	454,60%	316 856,00 €
Immobilisations corporelles (chap 21)	675 342,22 €	1 343 501,20 €	1 728 131,87 €	28,63%	384 630,67 €
Immobilisations en cours (chap 23)	313 000,00 €	3 217 405,05 €	2 450 000,00 €	-23,85%	- 767 405,05 €
Emprunts et dettes assimilés (chap 16)	142 968,73 €	142 670,73 €	150 000,00 €	5,14%	7 329,27 €
Opérations pour compte de tiers (chap 45)	30 000,00 €	110 000,00 €		-100,00%	- 110 000,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement	1 249 975,02 €	4 924 047,37 €	4 824 687,87 €	-2,02%	- 99 359,50 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections (chap 040)	14 601,73 €	14 601,73 €	14 601,73 €	0,00%	- €
Opérations patrimoniales (chap 041)	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00%	- €
Total des dépenses d'ordre	19 601,73 €	19 601,73 €	19 601,73 €	0,00%	- €
Total des dépenses de d'investissement	1 269 576,75 €	4 943 649,10 €	4 844 289,60 €	-2,01%	- 99 359,50 €
Reports	3 149 973,39 €	- €	583 421,30 €		
Total avec les reports	4 419 550,14 €	4 943 649,10 €	5 427 710,90 €		

Avec une prévision d'environ 4 674 687,87 € de dépenses réelles pour de nouveaux projets d'investissement (hors reports d'investissement), la commune maintient une politique d'investissement ambitieuse.

Les thématiques sur lesquelles l'effort d'investissement est développé s'inscrivent dans la continuité de l'action municipale, avec l'éducation, le sport, la culture et l'aménagement du territoire, mais aussi la sécurité, la modernisation numérique et le patrimoine et les équipements matériels de la commune.

Sécurité et aménagement du territoire :

- Déploiement de la vidéo-protection sur le territoire de la commune
- Mise en place de défibrillateurs
- Accessibilité dans les écoles (PPMS)
- Travaux d'aménagement et d'entretien des espaces publics : fresque du jardin du souvenir, monument aux morts, gravure noms ossuaire communal, espaces verts divers

- Opportunité financière : Acquisition
- Participation aux travaux du Sigerly : chemin de Roy
- Renouvellement parc mobilier, matériel de la commune
- Renouvellement véhicule pour les services technique
- Acquisition vélos dans les écoles et vélos électriques
- Participation auprès de la Métropole concernant le déficit pour l'aménagement du secteur Nord des Marronniers

Culture et éducation :

- Déploiement de tableau blanc informatique dans les écoles
- Tracé vélo dans les cours d'école maternelles et installation de portes-trottinettes

Sport :

- Remise en état des tennis
- Reprise ghere terrain de foot Roy

Modernisation numérique :

- Matériels informatiques
- Remplacement du serveur de la Mairie

Patrimoine/Equipements :

- Projet des Marronniers
- Projet centre : Brillenciel
- Projet du Parc des Ronzières : aménagement de la plaine des jeux
- Réaménagement divers dans les bâtiments communaux
- Maîtrise d'ouvrage/Etudes diverses

Economies et Commerces :

- Aide au développement des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec un point de vente

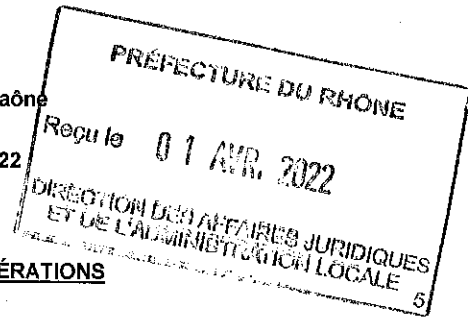
3. Zoom sur l'emprunt

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Sous total au 01/01/N	3 555 288,01 €	3 555 288,01 €	3 419 033,15 €	3 274 518,11 €	3 130 442,80 €	2 986 771,78 €	2 843 469,62 €	2 700 500,89 €	2 551 545,55 €
Capital payé sur la période	0,00 €	136 254,86 €	144 515,04 €	144 075,31 €	143 671,02 €	143 302,16 €	142 968,73 €	148 955,34 €	147 978,43 €
Intérêts payés sur la période	0,00 €	71 105,76 €	59 833,08 €	57 304,07 €	54 782,75 €	52 268,51 €	49 760,72 €	40 507,51 €	38 273,18 €
Encours au 31/12/N	3 555 288,01 €	3 419 033,15 €	3 274 518,11 €	3 130 442,80 €	2 986 771,78 €	2 843 469,62 €	2 700 500,89 €	2 551 545,55 €	2 403 567,12 €
Taux moyen sur la période	0,00%	2,00%	1,75%	1,75%	1,75%	1,75%	1,75%	1,50%	1,50%

L'emprunt a été contracté en 2014. Il arrivera à échéance au 31 décembre 2039 et aura duré 25 ans.



République Française
Commune de Fontaines-Sur-Saône
Séance du jeudi 24 mars 2022



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux le jeudi vingt quatre mars à dix-neuf heures et trente-neuf minutes,

Le conseil municipal de la ville de Fontaines-sur-Saône, dûment convoqué le jeudi 17 mars 2022, s'est réuni, en salle du conseil municipal, sous la présidence de **Thierry POUZOL, maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Marie-Colette BESSON, Isabelle BLANC-JOUVAN, Laurence BONHOMME, Olivier BRUSCOLINI, Mylène CHARPENTIER, Jacqueline CROZET, Delphine CURIEUX, Grégory DEBOVE, Sandra EMMANUEL, Farid HAMAILI, Thierry LEBRUN, Christèle LEBUY, Patrick LEONE, Leila LOUHICHI, Martine MARCEL, Michel MAZUEL, Giuseppe NOGARA, Muriel OLYMPE-GRINAND, Thierry POUZOL, Ludovic POYET, Pierre TEODORESCO, Géraldine THELIOL, Sébastien TRINQUET, Pascal VIGNON,

Absents avec pouvoirs : 5

Marianne CREMILLIEU donne pouvoir à Delphine CURIEUX
Valérie MATTHYS donne pouvoir à Isabelle BLANC-JOUVAN
Alain MULABA donne pouvoir à Patrick LEONE
Christine PLASSE-BOUTEYRE donne pouvoir à Sébastien TRINQUET
Gérald WEISTROFF donne pouvoir à Marie-Colette BESSON

Secrétaire de séance : Pascal VIGNON

Délibération 22/03/05 – Budget primitif – Présentation et vote du Budget Primitif 2022

Rapporteur : Patrick LEONE
Nomenclature ACTES : 7.1.1.1

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

VU le projet de budget primitif pour l'exercice 2022 transmis avec la convocation au Conseil municipal et joint à la présente délibération et présenté en séance chapitre par chapitre.

VU l'avis favorable de la commission ressources en date du lundi 14 mars 2022 ;

Le budget Primitif 2022 proposé est équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

	Dépenses budgétaires	Recettes budgétaires
Section de fonctionnement	6 466 079,00 €	6 466 079,00 €
Section d'investissement	5 427 710,90 €	5 427 710,90 €

Au regard de ces éléments et du rapport de présentation du budget primitif 2022 joint à la présente délibération, il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2022.

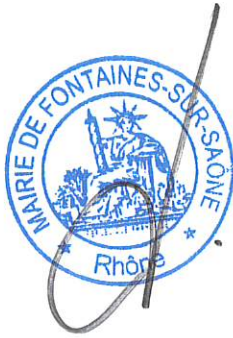
LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité des votants (5 abstentions)

DECIDE d'adopter le budget primitif 2022 de la commune de Fontaines-sur-Saône, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-dessus, présentant chapitre par chapitre, le budget principal.

DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera déposé à la préfecture du Rhône

Ainsi fait et délibéré les jour, moi et an ci-dessus.

Pour extrait conforme



Thierry POUZOL

Maire

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 24
 Nombre de suffrages exprimés : 29
 VOTES :
 Pour : 24
 Contre : 0
 Abstentions : 5



Date de convocation : 17/03/2022

Présenté par (1), par le Maire, Thierry Rouzal
 A, le Fontaines sur Saône le 29/03/2022

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A, le Fontaines sur Saône le 24/03/2022
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Alain MULABA	
Christine PLASSE-BOUHEYRE	
Christèle LEBUY	
Delphine CURIEUX	
Farid HAMAÏLI	
Giuseppe NOGARA	
Grégory DEBOVE	
Gérald WEISTROFF	
Géraldine THELIOL	
Isabelle BLANC-JOUVAN	
Jacqueline CROZET	
Laurence BONHOMME	
Leila LOUHICHI	
Ludovic POYET	
Marianne CREMILLIEU	
Marie-Colette BESSON	
Martine MARCEL	
Michel MAZUEL	
Muriel OLYMPE-GRINAND	
Mylène CHARPENTIER	
Olivier BRUSCOLINI	

IV – ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES		IV D2
Pascal VIGNON		
Patrick LEONE		
Pierre TEODORESCO		
Sandra EMMANUEL		
Sébastien TRINQUET		
Thierry LEBRUN		
Thierry POUZOL		
Valérie MATTHYS		

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

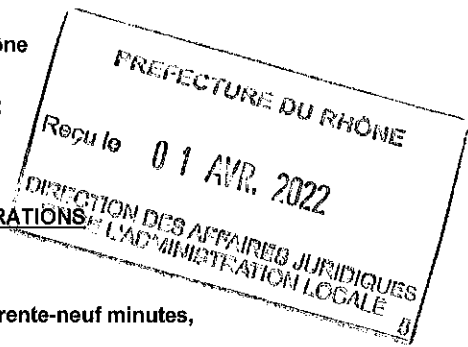
- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant :



République Française
Commune de Fontaines-Sur-Saône

Séance du jeudi 24 mars 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille vingt-deux le jeudi vingt quatre mars à dix-neuf heures et trente-neuf minutes,

Le conseil municipal de la ville de Fontaines-sur-Saône, dûment convoqué le jeudi 17 mars 2022, s'est réuni, en salle du conseil municipal, sous la présidence de **Thierry POUZOL, maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Marie-Colette BESSON, Isabelle BLANC-JOUVAN, Laurence BONHOMME, Olivier BRUSCOLINI, Mylène CHARPENTIER, Jacqueline CROZET, Delphine CURIEUX, Grégory DEBOVE, Sandra EMMANUEL, Farid HAMAILI, Thierry LEBRUN, Christèle LEBUY, Patrick LEONE, Leila LOUHICHI, Martine MARCEL, Michel MAZUEL, Giuseppe NOGARA, Muriel OLYMPE-GRINAND, Thierry POUZOL, Ludovic POYET, Pierre TEODORESCO, Géraldine THELIOL, Sébastien TRINQUET, Pascal VIGNON,

Absents avec pouvoirs : 5

Marianne CREMILLIEU donne pouvoir à Delphine CURIEUX
Valérie MATTHYS donne pouvoir à Isabelle BLANC-JOUVAN
Alain MULABA donne pouvoir à Patrick LEONE
Christine PLASSE-BOUTEYRE donne pouvoir à Sébastien TRINQUET
Gérald WEISTROFF donne pouvoir à Marie-Colette BESSON

Secrétaire de séance : Pascal VIGNON

Délibération 21/02/06 – Dotation aux provisions pour créances douteuses

Rapporteur : Patrick LEONE
Nomenclature ACTES : 7.1.1

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R.2321-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses. Il est d'ailleurs précisé qu'une provision doit être constituée par délibération lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur les comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public. Cette provision est fixée en fonction du risque d'irrecouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

D'un point de vue pratique, le comptable et l'ordonnateur ont échangé leurs informations sur les chances de recouvrement des créances. L'inscription des crédits budgétaires puis les écritures de dotations aux provisions sont donc proposées au conseil municipal après concertation et accords préalables. Dès lors qu'il existe, pour certaines créances, des indices de difficulté de recouvrement (compte tenu notamment de la situation financière du débiteur ou d'une contestation sérieuse), la créance doit être considérée comme douteuse. Il faut alors être prudent et constituer une provision car la valeur des titres de recette pris en charge dans la comptabilité de la commune peut s'avérer supérieure à celle effectivement recouvrée et générer ainsi une charge latente.

Le mécanisme comptable de provision permet d'appréhender cette incertitude, en fonction de la nature et de l'intensité du risque. La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses (ou dépréciations) repose sur des écritures semi-budgétaires (droit commun) par utilisation en dépenses du compte 6817 « Dotations aux provisions / dépréciations des actifs circulants ».

Au vu de l'état des comptes de tiers émis par le comptable public, la provision est calculée comme suit :

Créances restant à recouvrer		Application mode de calcul	
Exercices	Montants totaux	Taux de dépréciation	Montants des provisions à constituer
2017	82,95 €	15 %	107 €
2018	63,99 €		
2019	0 €		
2020	564,81 €		
Provision à constituer en 2022			107 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles R 2321-1, 2 et 3,

VU l'avis favorable de la commission ressources en date du lundi 14 mars 2022,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

APPROUVE la constitution d'une dotation aux provisions / dépréciations des actifs circulants au compte 6817 chapitre 68 à hauteur de 107 €

DIT, qu'un exemplaire de la présente délibération sera déposé à la Préfecture du Rhône.

Ainsi fait et délibéré les jour, moi et an ci-dessus.

Pour extrait conforme



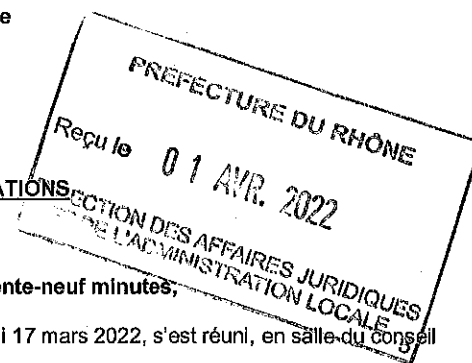
Thierry POUZOL

Maire

République Française
Commune de Fontaines-Sur-Saône

Séance du jeudi 24 mars 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille vingt-deux le jeudi vingt quatre mars à dix-neuf heures et trente-neuf minutes,

Le conseil municipal de la ville de Fontaines-sur-Saône, dûment convoqué le jeudi 17 mars 2022, s'est réuni, en salle du conseil municipal, sous la présidence de **Thierry POUZOL**, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Marie-Colette BESSON, Isabelle BLANC-JOUVAN, Laurence BONHOMME, Olivier BRUSCOLINI, Mylène CHARPENTIER, Jacqueline CROZET, Delphine CURIEUX, Grégory DEBOVE, Sandra EMMANUEL, Farid HAMAILI, Thierry LEBRUN, Christèle LEBUY, Patrick LEONE, Leila LOUHICHI, Martine MARCEL, Michel MAZUEL, Giuseppe NOGARA, Muriel OLYMPE-GRINAND, Thierry POUZOL, Ludovic POYET, Pierre TEODORESCO, Géraldine THELIOL, Sébastien TRINQUET, Pascal VIGNON,

Absents avec pouvoirs : 5

Marianne CREMILLIEU donne pouvoir à Delphine CURIEUX
Valérie MATTHYS donne pouvoir à Isabelle BLANC-JOUVAN
Alain MULABA donne pouvoir à Patrick LEONE
Christine PLASSE-BOUTEYRE donne pouvoir à Sébastien TRINQUET
Gérald WEISTROFF donne pouvoir à Marie-Colette BESSON

Secrétaire de séance : Pascal VIGNON

Délibération 22/03/07 – Budget Communal - Constitution d'une provision pour risques et charges

Rapporteur : Thierry POUZOL
Nomenclature ACTES : 7.1.1

En application du principe comptable de prudence, il convient de constituer une provision dès qu'apparaît un risque susceptible de conduire la collectivité à verser une somme d'argent significative.

L'article L2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'une provision doit être impérativement constituée par délibération de l'assemblée délibérante notamment dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la collectivité. Cette provision est constituée à hauteur du montant estimé par la collectivité de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru.

Lorsque le risque se concrétise, il conviendra de reprendre la provision et régler la condamnation. Si le risque est écarté, la provision sera reprise en recette de la section de fonctionnement.

Le contentieux porte sur un refus d'un permis de construire délivré le 23 septembre 2020 pour la demande de permis de construire déposée par NEHOME PROMOTION le 27 février 2020 pour la construction d'un ensemble immobilier de deux bâtiments comportant des bureaux en rez de chaussée et 29 logements situé 3 avenue du Camp au motif de « défaut d'insertion du projet dans son environnement et un retrait du volume enveloppe de toiture et de couronnement ». La société NEHOME Promotion a déposé un recours devant le Tribunal Administratif contre cette décision le 16 novembre 2020. Un autre contentieux porte sur un refus de permis d'aménager déposé par monsieur DEL VALLE le 11 mars 2019 pour la création d'un lot à bâtir de 395 m² sis 6 rue Jean Marie Charvieux à Fontaines-Sur-Saône. Monsieur DEL VALLE et, son épouse, madame GABARD ont déposé un recours devant le tribunal administratif de Lyon afin d'obtenir l'annulation de ce refus. Par un jugement en date du 11 mars 2021, le tribunal a rejeté leur requête. Les requérants ont interjeté appel devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon.

La constitution des provisions en droit commun constituent des opérations d'ordre semi-budgétaires regroupées au sein des opérations réelles. Elles sont retracées, en dépenses, au chapitre 68 « Dotations aux provisions ».

Il est proposé qu'une provision pour contentieux d'un montant de 25 000 euros soit constituée pour faire face à ces risques, selon le régime des provisions semi-budgétaires.

Il convient donc d'autoriser le Maire à constituer une provision pour risque dont le montant a été estimé par l'avocat de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29, L2321-2 et R2321-3,

VU l'avis favorable de la commission ressources en date du lundi 14 mars 2022 ;

DECIDE de constituer une provision pour litige et contentieux d'un montant de 25 000 €

PRECISE que les crédits nécessaires seront prélevés sur les crédits du budget primitif 2022 chapitre 68.

DIT, qu'un exemplaire de la présente délibération sera déposé à la Préfecture du Rhône.

Ainsi fait et délibéré les jour, moi et an ci-dessus.

Pour extrait conforme



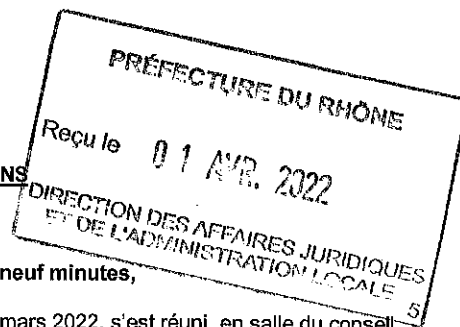
Thierry POUZOL

Maire

République Française
Commune de Fontaines-Sur-Saône

Séance du jeudi 24 mars 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille vingt-deux le jeudi vingt quatre mars à dix-neuf heures et trente-neuf minutes,

Le conseil municipal de la ville de Fontaines-sur-Saône, dûment convoqué le jeudi 17 mars 2022, s'est réuni, en salle du conseil municipal, sous la présidence de **Thierry POUZOL**, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Marie-Colette BESSON, Isabelle BLANC-JOUVAN, Laurence BONHOMME, Olivier BRUSCOLINI, Mylène CHARPENTIER, Jacqueline CROZET, Delphine CURIEUX, Grégory DEBOVE, Sandra EMMANUEL, Farid HAMAILI, Thierry LEBRUN, Christèle LEBUY, Patrick LEONE, Leila LOUHICHI, Martine MARCEL, Michel MAZUEL, Giuseppe NOGARA, Muriel OLYMPE-GRINAND, Thierry POUZOL, Ludovic POYET, Pierre TEODORESCO, Géraldine THELIOL, Sébastien TRINQUET, Pascal VIGNON,

Absents avec pouvoirs : 5

Marianne CREMILLIEU donne pouvoir à Delphine CURIEUX
Valérie MATTHYS donne pouvoir à Isabelle BLANC-JOUVAN
Alain MULABA donne pouvoir à Patrick LEONE
Christine PLASSE-BOUTEYRE donne pouvoir à Sébastien TRINQUET
Gérald WEISTROFF donne pouvoir à Marie-Colette BESSON

Secrétaire de séance :

Délibération 22/03/08 - Budget Primitif 2022 – Subvention Association Intercommunale d'Aide à Domicile Saône Mont d'Or.

Rapporteur : Patrick LEONE
Nomenclature ACTES : 7.5.3

L'AIAD Saône Mont d'Or est une association implantée sur le territoire depuis 50 ans, elle est à la fois un maillon essentiel du maintien à domicile, un partenaire des établissements hospitaliers du territoire, un relais des services de soin à domicile et de l'hospitalisation à domicile. L'AIAD occupe une place essentielle auprès des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées de son territoire : grâce au travail de ses professionnels, elle garantit un suivi personnalisé de ces bénéficiaires. Elle peut ainsi mener des actions de prévention mais aussi jouer un rôle de veille et d'alerte en travaillant main dans la main avec tous les acteurs du médico-social du territoire.

Les communes sur les territoires desquels intervient l'AIAD subventionnent l'association, et signent avec cette association des conventions d'objectifs.

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 43 127,83€ à l'AIAD Saône Mont d'Or.

Les conseillers municipaux intéressés ne participent pas au vote :

- Monsieur le Maire, Mme Sandra EMMANUEL, Jacqueline CROZET, Isabelle BLANC-JOUVAN et Monsieur Gérald WEISTROFF

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable de la commission ressources du lundi 14 mars 2022,

VU l'avis favorable de la commission vie citoyenne du mardi 15 mars 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité des votants,

DÉCIDE d'adopter une subvention de 43 127,83€ à l'association AIAD Saône Mont d'Or.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2022.

DIT, qu'un exemplaire de la présente délibération sera déposé à la Préfecture du Rhône.

Ainsi fait et délibéré les jour, moi et an ci-dessus.

Pour extrait conforme



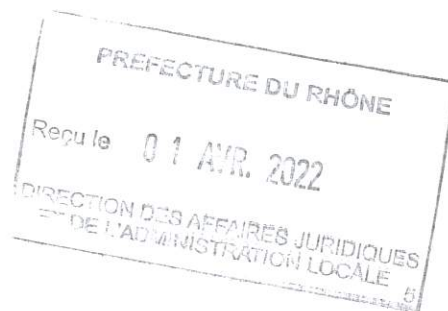
Thierry POUZOL

Maire

République Française
Commune de Fontaines-Sur-Saône

Séance du jeudi 24 mars 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille vingt-deux le jeudi vingt quatre mars à dix-neuf heures et trente-neuf minutes,

Le conseil municipal de la ville de Fontaines-sur-Saône, dûment convoqué le jeudi 17 mars 2022, s'est réuni, en salle du conseil municipal, sous la présidence de **Thierry POUZOL, maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Marie-Colette BESSON, Isabelle BLANC-JOUVAN, Laurence BONHOMME, Olivier BRUSCOLINI, Mylène CHARPENTIER, Jacqueline CROZET, Delphine CURIEUX, Grégory DEBOVE, Sandra EMMANUEL, Farid HAMAILI, Thierry LEBRUN, Christèle LEBUY, Patrick LEONE, Leila LOUHICHI, Martine MARCEL, Michel MAZUEL, Giuseppe NOGARA, Muriel OLYMPE-GRINAND, Thierry POUZOL, Ludovic POYET, Pierre TEODORESCO, Géraldine THELIOL, Sébastien TRINQUET, Pascal VIGNON,

Absents avec pouvoirs : 5

Marianne CREMILLIEU donne pouvoir à Delphine CURIEUX
Valérie MATTHYS donne pouvoir à Isabelle BLANC-JOUVAN
Alain MULABA donne pouvoir à Patrick LEONE
Christine PLASSE-BOUTEYRE donne pouvoir à Sébastien TRINQUET
Gérald WEISTROFF donne pouvoir à Marie-Colette BESSON

Secrétaire de séance : Pascal VIGNON

Délibération 22/03/09 - Budget Primitif 2022 – Attribution d'une subvention Fontaines « Patrimoine Art et Tradition »

Rapporteur : Thierry POUZOL
Nomenclature ACTES : 7.5.3

L'association Fontaines « Patrimoine Art et Tradition » œuvre pour la sauvegarde du patrimoine de la commune et du Val de Saône et organise deux expositions à thème par an, ainsi que des visites guidées.

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 450€

Le conseiller municipal intéressé ne participe pas au vote :

- M. Grégory DEBOVE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable de la commission ressources du lundi 14 mars 2022,

VU l'avis favorable de la commission vie citoyenne du mardi 15 mars 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

DECIDE d'adopter le montant de 450€, à l'association Fontaines « Patrimoine Art et Tradition »

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2022.

DIT, qu'un exemplaire de la présente délibération sera déposé à la Préfecture du Rhône.

Ainsi fait et délibéré le jour, moi et an ci-dessus.

Pour extrait conforme

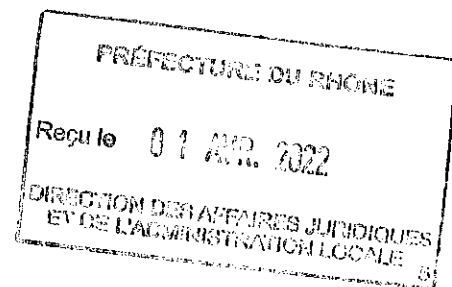
Thierry POUZOL
Maire



République Française
Commune de Fontaines-Sur-Saône

Séance du jeudi 24 mars 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille vingt-deux le jeudi vingt quatre mars à dix-neuf heures et trente-neuf minutes,

Le conseil municipal de la ville de Fontaines-sur-Saône, dûment convoqué le jeudi 17 mars 2022, s'est réuni, en salle du conseil municipal, sous la présidence de **Thierry POUZOL, maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Marie-Colette BESSON, Isabelle BLANC-JOUVAN, Laurence BONHOMME, Olivier BRUSCOLINI, Mylène CHARPENTIER, Jacqueline CROZET, Delphine CURIEUX, Grégory DEBOVE, Sandra EMMANUEL, Farid HAMAILI, Thierry LEBRUN, Christèle LEBUY, Patrick LEONE, Leïla LOUHICHI, Martine MARCEL, Michel MAZUEL, Giuseppe NOGARA, Muriel OLYMPE-GRINAND, Thierry POUZOL, Ludovic POYET, Pierre TEODORESCO, Géraldine THELIOL, Sébastien TRINQUET, Pascal VIGNON,

Absents avec pouvoirs : 5

Marianne CREMILLIEU donne pouvoir à Delphine CURIEUX
Valérie MATTHYS donne pouvoir à Isabelle BLANC-JOUVAN
Alain MULABA donne pouvoir à Patrick LEONE
Christine PLASSE-BOUTEYRE donne pouvoir à Sébastien TRINQUET
Gérald WEISTROFF donne pouvoir à Marie-Colette BESSON

Secrétaire de séance : Pascal VIGNON

Délibération 22/03/10 - Budget Primitif 2022 – Attribution d'une subvention à l'Association Sportive intercommunale Saône Mont d'Or

Rapporteur : Thierry POUZOL
Nomenclature ACTES : 7.5.3

L'Association Sportive intercommunale Saône Mont d'Or est un regroupement de 13 communes mettant en commun des moyens logistiques et financiers afin de répondre aux objectifs d'occupation du temps de l'enfant et de découverte d'activités et de clubs sportifs du Val de Saône pour les enfants.

L'association se veut incitatrice de la pratique des sports de loisirs ou de compétition tout en développant un esprit de convivialité et de détente où le plaisir du geste sportif prime sur sa performance.

Il est proposé à l'assemblée d'attribuer une subvention d'un montant de 17 611€ à l'ASI Saône Mont d'Or.

Le conseiller municipal intéressé ne participe pas au vote :

- M. Patrick LEONE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable de la commission ressources du lundi 14 mars 2022,

VU l'avis favorable de la commission vie citoyenne du mardi 15 mars 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

DECIDE d'adopter la subvention d'un montant de 17 611€, à l'ASI Saône Mont d'Or

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2022.

DIT, qu'un exemplaire de la présente délibération sera déposé à la Préfecture du Rhône.

Ainsi fait et délibéré les jours moi et an ci-dessus.

Pour extrait conforme



Thierry POUZOL

Maire

République Française
Commune de Fontaines-Sur-Saône

Séance du jeudi 24 mars 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille vingt-deux le jeudi vingt quatre mars à dix-neuf heures et trente-neuf minutes,

Le conseil municipal de la ville de Fontaines-sur-Saône, dûment convoqué le jeudi 17 mars 2022, s'est réuni, en salle du conseil municipal, sous la présidence de **Thierry POUZOL, maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Marie-Colette BESSON, Isabelle BLANC-JOUVAN, Laurence BONHOMME, Olivier BRUSCOLINI, Mylène CHARPENTIER, Jacqueline CROZET, Delphine CURIEUX, Grégory DEBOVE, Sandra EMMANUEL, Farid HAMAILI, Thierry LEBRUN, Christèle LEBUY, Patrick LEONE, Leila LOUHICHI, Martine MARCEL, Michel MAZUEL, Giuseppe NOGARA, Muriel OLYMPE-GRINAND, Thierry POUZOL, Ludovic POYET, Pierre TEODORESCO, Géraldine THELIOL, Sébastien TRINQUET, Pascal VIGNON,

Absents avec pouvoirs : 5

Marianne CREMILLIEU donne pouvoir à Delphine CURIEUX
Valérie MATTHYS donne pouvoir à Isabelle BLANC-JOUVAN
Alain MULABA donne pouvoir à Patrick LEONE
Christine PLASSE-BOUTEYRE donne pouvoir à Sébastien TRINQUET
Gérald WEISTROFF donne pouvoir à Marie-Colette BESSON

Secrétaire de séance : Pascal VIGNON

Délibération 22/03/11 - Budget Primitif 2022 – Présentation et vote du tableau des subventions aux associations

Rapporteur : Thierry POUZOL
Nomenclature ACTES : 7.5.3

Le montant inscrit au compte 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé) du budget primitif de 2022 est de 245 205 € auxquels il convient d'ajouter la subvention versée au CCAS de 35 974 € (compte 657362), ce qui aboutit à un montant total des crédits inscrits au budget 2022 pour des subventions de 281 179 €.

Le tableau ci-annexé reprend les subventions de fonctionnement qu'il est proposé d'attribuer aux associations pour l'année 2022.

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur cette question.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable de la commission ressources du lundi 14 mars 2022,

VU l'avis favorable de la commission vie citoyenne du mardi 15 mars 2022,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité**

DECIDE d'adopter le montant des subventions de fonctionnement 2022 attribuées aux associations comme annexé ci-après.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2022.

DIT, qu'un exemplaire de la présente délibération sera déposé à la Préfecture du Rhône.

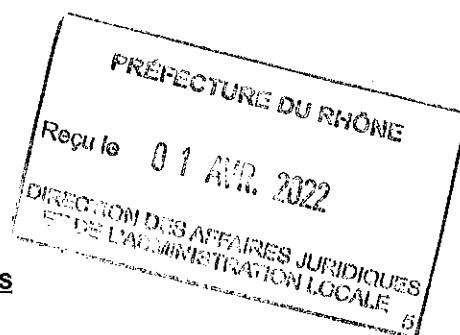
Ainsi fait et délibéré les jour, moi et an ci-dessus.

Pour extrait conforme



République Française
Commune de Fontaines-Sur-Saône

Séance du jeudi 24 mars 2022



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux le jeudi vingt quatre mars à dix-neuf heures et trente-neuf minutes,

Le conseil municipal de la ville de Fontaines-sur-Saône, dûment convoqué le jeudi 17 mars 2022, s'est réuni, en salle du conseil municipal, sous la présidence de **Thierry POUZOL, maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Marie-Colette BESSON, Isabelle BLANC-JOUVAN, Laurence BONHOMME, Olivier BRUSCOLINI, Mylène CHARPENTIER, Jacqueline CROZET, Delphine CURIEUX, Grégory DEBOVE, Sandra EMMANUEL, Farid HAMAILI, Thierry LEBRUN, Christèle LEBUY, Patrick LEONE, Leila LOUHICHI, Martine MARCEL, Michel MAZUEL, Giuseppe NOGARA, Muriel OLYMPE-GRINAND, Thierry POUZOL, Ludovic POYET, Pierre TEODORESCO, Géraldine THELIOL, Sébastien TRINQUET, Pascal VIGNON,

Absents avec pouvoirs : 5

Marianne CREMILLIEU donne pouvoir à Delphine CURIEUX
Valérie MATTHYS donne pouvoir à Isabelle BLANC-JOUVAN
Alain MULABA donne pouvoir à Patrick LEONE
Christine PLASSE-BOUTEYRE donne pouvoir à Sébastien TRINQUET
Gérald WEISTROFF donne pouvoir à Marie-Colette BESSON

Secrétaire de séance :

Délibération 22/03/12 - Autorisation donnée au maire de signer la convention 2022 avec l'Association du comité des œuvres du personnel (COS) de la Métropole de Lyon

Rapporteur : Patrick LÉONE
Nomenclature ACTES : 7.1.1

L'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, indique que :
« [...] l'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles ».

« [...] les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association. »

L'association du Comité des Œuvres du Personnel de la Métropole Lyonnaise, développe des actions en faveur du personnel de la commune. Elle institue toutes formes d'aides jugées opportunes, notamment financières et matérielles, toutes actions de nature à favoriser leur épanouissement personnel, plus spécialement dans les domaines social, culturel, loisir et sportif et à favoriser les liens de solidarité et d'amitié.

A ce titre, la commune depuis plusieurs années, est membre-adhérent du Comité social du personnel de la métropole lyonnaise de ces collectivités territoriales et établissements publics moyennant le versement pour 2022 d'une subvention financière représentant 0.9% de la masse salariale de l'ensemble du personnel de la collectivité, agents titulaires/non titulaires et permanents/ non permanents.

La commune confirme sa volonté de faire bénéficier à son personnel des prestations sociales proposées, gérées et délivrées par le COS qui suivent les objectifs suivants :

- Assurer une politique sociale cohérente en faveur des diverses catégories de bénéficiaires,
- Aider socialement et financièrement les personnels et leurs familles en difficulté,
- Diversifier les actions en faveur des enfants du personnel,
- Favoriser l'accès aux loisirs et à la culture pour l'ensemble du personnel et contribuer au développement des séjours de vacances et à la réalisation des projets de voyages, dans les limites du budget de l'association.

Cette association a perçu pour l'année 2021, une subvention d'un montant de 19 980 euros. Pour 2022, le montant à verser est de 20 018,51 €.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention pour l'année 2022 et à engager les dépenses de fonctionnement nécessaires à l'adhésion de la commune.

VU l'avis favorable de la commission Ressources en date du lundi 14 mars 2022,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité**

AUTORISE le Maire à signer la convention 2022 avec le comité social de la Métropole Lyonnaise et à engager la dépense nécessaire.

PRECISE que les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 65.

DIT, qu'un exemplaire de la présente délibération sera déposé à la Préfecture du Rhône.

Ainsi fait et délibéré les jour, moi et an ci-dessus.

Pour extrait conforme



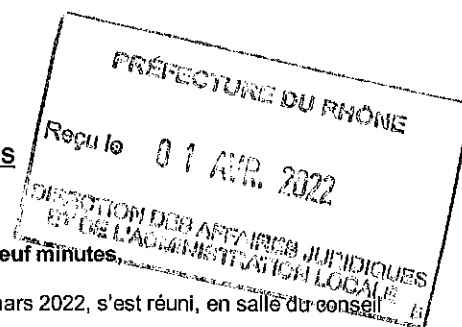
Thierry POUZOL

Maire

République Française
Commune de Fontaines-Sur-Saône

Séance du jeudi 24 mars 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille vingt-deux le jeudi vingt quatre mars à dix-neuf heures et trente-neuf minutes,

Le conseil municipal de la ville de Fontaines-sur-Saône, dûment convoqué le jeudi 17 mars 2022, s'est réuni, en salle du conseil municipal, sous la présidence de **Thierry POUZOL, maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Marie-Colette BESSON, Isabelle BLANC-JOUVAN, Laurence BONHOMME, Olivier BRUSCOLINI, Mylène CHARPENTIER, Jacqueline CROZET, Delphine CURIEUX, Grégory DEBOVE, Sandra EMMANUEL, Farid HAMAILI, Thierry LEBRUN, Christèle LEBUY, Patrick LEONE, Leïla LOUHICHI, Martine MARCEL, Michel MAZUEL, Giuseppe NOGARA, Muriel OLYMPE-GRINAND, Thierry POUZOL, Ludovic POYET, Pierre TEODORESCO, Géraldine THELIOL, Sébastien TRINQUET, Pascal VIGNON,

Absents avec pouvoirs : 5

Marianne CREMILLIEU donne pouvoir à Delphine CURIEUX
Valérie MATTHYS donne pouvoir à Isabelle BLANC-JOUVAN
Alain MULABA donne pouvoir à Patrick LEONE
Christine PLASSE-BOUTEYRE donne pouvoir à Sébastien TRINQUET
Gérald WEISTROFF donne pouvoir à Marie-Colette BESSON

Secrétaire de séance : Pascal VIGNON

Délibération 22/03/14 – Recrutement d'intérimaires pour les « Chantiers jeunes »

Rapporteur : Patrick LEONE
Nomenclature ACTES : 4.2.1

M. le Maire expose au conseil municipal que la Ville souhaite continuer à réaliser des chantiers jeunes. Ce dispositif concerne des jeunes de 16 à 25 ans, sélectionnés pour plusieurs chantiers dans l'année. Ils peuvent réaliser des tâches en lien avec les services des espaces verts ou de la communication lors d'événements municipaux. Ces jeunes nous sont orientés via les éducateurs de prévention et/ou service jeunesse et/ou Mission locale.

Pour l'année 2022, la direction politique de la Ville a prévu d'organiser entre 6 et 8 chantiers (format : 2-3 jeunes, 3-4 jours, de 6h/ jour).

M. le Maire indique aux membres du conseil municipal que les collectivités peuvent recruter des intérimaires via le CDG69. Ce portage salarial permet de simplifier et sécuriser leur embauche en évitant à la Ville la responsabilité et les démarches liées à un recrutement en direct.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter des intérimaires pour effectuer ponctuellement des chantiers jeunes à Fontaines sur Saône.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission ressources du lundi 14 mars 2022,

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter ponctuellement des intérimaires pour les chantiers jeunes et lui donne tout pouvoir pour signer les documents et actes afférents à cette décision ;

Indique que la dépense 6 000 € correspondant à la rémunération de ces jeunes est inscrite au budget 2022 et sera imputée à l'article 6218 du chapitre 012.

DIT, qu'un exemplaire de la présente délibération sera déposé à la Préfecture du Rhône.

Ainsi fait et délibéré les jour, moi et an ci-dessus.

Pour extrait conforme



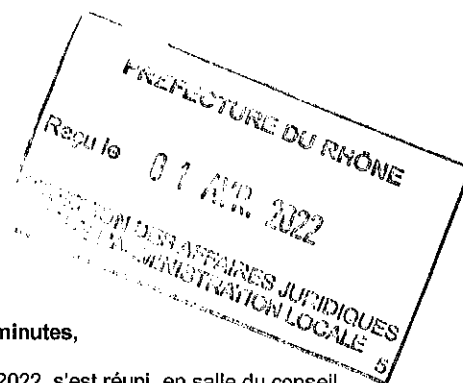
Thierry POUZOL

Maire

République Française
Commune de Fontaines-Sur-Saône

Séance du jeudi 24 mars 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille vingt-deux le jeudi vingt quatre mars à dix-neuf heures et trente-neuf minutes,

Le conseil municipal de la ville de Fontaines-sur-Saône, dûment convoqué le jeudi 17 mars 2022, s'est réuni, en salle du conseil municipal, sous la présidence de **Thierry POUZOL, maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Marie-Colette BESSON, Isabelle BLANC-JOUVAN, Laurence BONHOMME, Olivier BRUSCOLINI, Mylène CHARPENTIER, Jacqueline CROZET, Delphine CURIEUX, Grégory DEBOVE, Sandra EMMANUEL, Farid HAMAILI, Thierry LEBRUN, Christèle LEBUY, Patrick LEONE, Leila LOUHICHI, Martine MARCEL, Michel MAZUEL, Giuseppe NOGARA, Muriel OLYMPE-GRINAND, Thierry POUZOL, Ludovic POYET, Pierre TEODORESCO, Géraldine THELIOL, Sébastien TRINQUET, Pascal VIGNON,

Absents avec pouvoirs : 5

Marianne CREMILLIEU donne pouvoir à Delphine CURIEUX
Valérie MATTHYS donne pouvoir à Isabelle BLANC-JOUVAN
Alain MULABA donne pouvoir à Patrick LEONE
Christine PLASSE-BOUTEYRE donne pouvoir à Sébastien TRINQUET
Gérald WEISTROFF donne pouvoir à Marie-Colette BESSON

Secrétaire de séance : Pascal VIGNON

Délibération 22/03/15 – Création d'un emploi permanent d'adjoint territorial du patrimoine et mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Patrick Léone
Nomenclature ACTES : 4.1.1

Par une délibération n° 21/09/07 du 30 septembre 2021, le conseil municipal a créé un emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques. Plusieurs appels à candidatures ont eu lieu. In fine, la candidate qui correspond le mieux aux attentes de la collectivité relève du cadre d'emploi des adjoints du patrimoine. Afin de pouvoir la recruter, il convient de créer un nouvel emploi permanent, celui délibéré en septembre 2021 sera supprimé lors d'un prochain conseil municipal après avoir recueilli l'avis du comité technique.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique.

Considérant qu'il faut, dans ce dernier cas, indiquer le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Il est donc proposé au Conseil municipal de créer un nouvel emploi d'adjoint du patrimoine constitué de tous les grades, afin d'apporter une souplesse dans le recrutement et d'assurer d'éventuelles possibilités de progression de carrière à son futur titulaire. Il est précisé que l'accès à un grade supérieur n'est jamais un droit automatique pour l'agent susceptible de générer une obligation pour la collectivité. Cet accès lorsqu'il est rendu possible selon les critères fixés par les textes est décidé par l'employeur en étudiant les besoins de la commune, la manière de servir de l'agent et le coût financier. Cet emploi aura en outre les caractéristiques suivantes :

Catégorie : C

Cadre d'emplois : adjoint territorial du patrimoine

Grades : adjoint du patrimoine, adjoint du patrimoine principal de deuxième classe, adjoint du patrimoine territorial de première classe, soit tous les grades du cadre d'emploi

Nombre : 1

Temps de travail : temps complet

Rémunération : indice brut 367 à indice brut 558, indice majoré 340 à indice majoré 473, soit les grilles indiciaires des grades ouverts, en fonction de la qualification et l'expérience de l'agent. Ces indices seront actualisés automatiquement selon les évolutions légales et réglementaires.

Dans l'hypothèse où se poste deviendrait vacant et eu égard aux besoins de continuité du service public, en application de l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique, cet emploi pourra être occupé de manière permanente par un agent contractuel dans les conditions fixées à cet article, si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions susvisées.

VU le code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

VU le décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,

VU le tableau des effectifs,

VU l'avis favorable de la commission ressources du lundi 14 mars 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

CRÉE un emploi permanent d'adjoint territorial du patrimoine dans les conditions susvisées,

AUTORISE Monsieur le Maire à pourvoir cet emploi,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2022 et seront inscrits aux prochains budgets,

MET A JOUR le tableau des effectifs.

DIT, qu'un exemplaire de la présente délibération sera déposé à la Préfecture du Rhône.

Ainsi fait et délibéré le jour, moi et an ci-dessus.

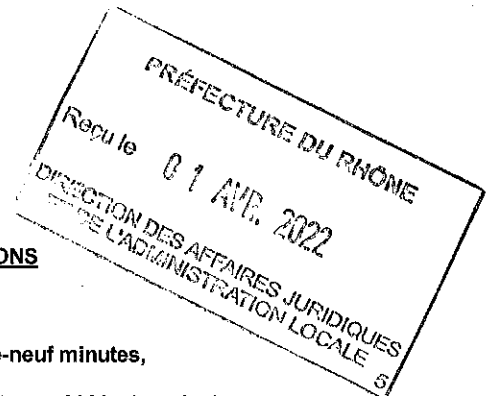
Pour extrait conforme



République Française
Commune de Fontaines-Sur-Saône

Séance du jeudi 24 mars 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille vingt-deux le jeudi vingt quatre mars à dix-neuf heures et trente-neuf minutes,

Le conseil municipal de la ville de Fontaines-sur-Saône, dûment convoqué le jeudi 17 mars 2022, s'est réuni, en salle du conseil municipal, sous la présidence de **Thierry POUZOL, maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Marie-Colette BESSON, Isabelle BLANC-JOUVAN, Laurence BONHOMME, Olivier BRUSCOLINI, Mylène CHARPENTIER, Jacqueline CROZET, Delphine CURIEUX, Grégory DEBOVE, Sandra EMMANUEL, Farid HAMAILI, Thierry LEBRUN, Christèle LEBUY, Patrick LEONE, Leïla LOUHICHI, Martine MARCEL, Michel MAZUEL, Giuseppe NOGARA, Muriel OLYMPE-GRINAND, Thierry POUZOL, Ludovic POYET, Pierre TEODORESCO, Géraldine THELIOL, Sébastien TRINQUET, Pascal VIGNON,

Absents avec pouvoirs : 5

Marianne CREMILLIEU donne pouvoir à Delphine CURIEUX
Valérie MATTHYS donne pouvoir à Isabelle BLANC-JOUVAN
Alain MULABA donne pouvoir à Patrick LEONE
Christine PLASSE-BOUTEYRE donne pouvoir à Sébastien TRINQUET
Gérald WEISTROFF donne pouvoir à Marie-Colette BESSON

Secrétaire de séance : Pascal VIGNON

Délibération 22/03/16 – Création d'un emploi de rédacteur territorial au sein de la direction des services aux habitants

Rapporteur : Patrick Léone
Nomenclature ACTES : 4.1.1

La direction des services aux habitants doit être étoffée par l'intégration d'un cadre intermédiaire qui sera responsable du service Education. Il sera placé sous la hiérarchie de la Directrice des services aux habitants. Ses principales missions seront de coordonner les activités et d'encadrer le personnel lié au fonctionnement des deux écoles de la commune et des restaurants scolaires (ATSEM, agents de restauration, agents périscolaires). Également, il assurera des missions de gestion administrative, financière.

Cette création de poste s'inscrit dans l'objectif RH que poursuit la collectivité depuis 2021 et qui consiste à renforcer progressivement ses services. D'ailleurs, dans son rapport définitif émis en octobre 2021, la Chambre Régionale des Comptes avait relevé « un déficit d'encadrement ». Dans sa réponse, monsieur le Maire avait fait valoir le fait, qu'avant l'examen opéré par cette juridiction, la Ville avait intégré le besoin de renforcer ses services. Dès début 2021, des recrutements ont été effectués. Cette création d'un poste contribue à cette dynamique de structuration de l'organigramme.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique.

Considérant qu'il convient, dans ce dernier cas, d'indiquer le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Il est donc proposé au Conseil municipal de créer au sein de la direction des services aux habitants un nouvel emploi constitué de tous les grades, afin d'apporter une souplesse dans le recrutement et d'assurer d'éventuelles possibilités de progression de carrière à son futur titulaire. Il est précisé que l'accès à un grade supérieur n'est jamais un droit automatique pour l'agent susceptible de générer une obligation pour la collectivité. Cet accès lorsqu'il est rendu possible selon les critères fixés par les textes est décidé par l'employeur en étudiant les besoins de la commune, la manière de servir de l'agent et le coût financier. Cet emploi aura en outre les caractéristiques suivantes :

Catégorie : B

Cadre d'emplois : Rédacteur territorial

Grades : rédacteur, rédacteur principal de deuxième classe, rédacteur principal de première classe, soit tous les grades du cadre d'emploi

Nombre : 1

Temps de travail : temps complet

Rémunération : indice brut 372 à indice brut 707, indice majoré 343 à indice majoré 587, soit les grilles indiciaires des grades ouverts, en fonction de la qualification et l'expérience de l'agent. Ces indices seront actualisés automatiquement selon les évolutions légales et réglementaires

Dans l'hypothèse où se poste deviendrait vacant et eu égard aux besoins de continuité du service public, en application de l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique, cet emploi pourra être occupé de manière permanente par un agent contractuel dans les conditions fixées à cet article, si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions susvisées.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

Vu le tableau des effectifs,

VU l'avis favorable de la commission ressources du lundi 14 mars 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

CRÉE un emploi permanent de rédacteur territorial dans les conditions susvisées,

AUTORISE Monsieur le Maire à pourvoir cet emploi,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2022 et seront inscrits aux prochains budgets,

MET A JOUR le tableau des effectifs.

DIT, qu'un exemplaire de la présente délibération sera déposé à la Préfecture du Rhône.

Ainsi fait et délibéré les jour, moi et an ci-dessus.

Pour extrait conforme



Thierry ROUZOL

Maire

République Française
Commune de Fontaines-Sur-Saône

Séance du jeudi 24 mars 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille vingt-deux le jeudi vingt quatre mars à dix-neuf heures et trente-neuf minutes,

Le conseil municipal de la ville de Fontaines-sur-Saône, dûment convoqué le jeudi 17 mars 2022, s'est réuni, en salle du conseil municipal, sous la présidence de **Thierry POUZOL, maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Marie-Colette BESSON, Isabelle BLANC-JOUVAN, Laurence BONHOMME, Olivier BRUSCOLINI, Mylène CHARPENTIER, Jacqueline CROZET, Delphine CURIEUX, Grégory DEBOVE, Sandra EMMANUEL, Farid HAMAILI, Thierry LEBRUN, Christèle LEBUY, Patrick LEONE, Leila LOUHICHI, Martine MARCEL, Michel MAZUEL, Giuseppe NOGARA, Muriel OLYMPE-GRINAND, Thierry POUZOL, Ludovic POYET, Pierre TEODORESCO, Géraldine THELIOL, Sébastien TRINQUET, Pascal VIGNON,

Absents avec pouvoirs : 5

Marianne CREMILLIEU donne pouvoir à Delphine CURIEUX
Valérie MATTHYS donne pouvoir à Isabelle BLANC-JOUVAN
Alain MULABA donne pouvoir à Patrick LEONE
Christine PLASSE-BOUTEYRE donne pouvoir à Sébastien TRINQUET
Gérald WEISTROFF donne pouvoir à Marie-Colette BESSON

Secrétaire de séance : Pascal VIGNON

Délibération 22/03/17 - Attribution de la subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2022

Rapporteur : Thierry POUZOL
Nomenclature ACTES : 7.10

Chaque année, la ville de Fontaines verse une subvention d'équilibre au CCAS pour lui permettre d'exercer pleinement les missions qui lui ont été confiées dans les domaines de l'action sociale.

Lors du vote du Budget Primitif de l'exercice 2022, il a été approuvé le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 35 973.65€ au Centre Communal d'Action Sociale de la commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable de la commission vie citoyenne en date du lundi 14 mars 2022,

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 35 973.65 € au centre communal d'action sociale de la commune pour son exercice 2022

IMPUTE la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget, chapitre 65 - nature 657362.

DIT, qu'un exemplaire de la présente délibération sera déposé à la Préfecture du Rhône.

Ainsi fait et délibéré les jour, moi et an ci-dessus.

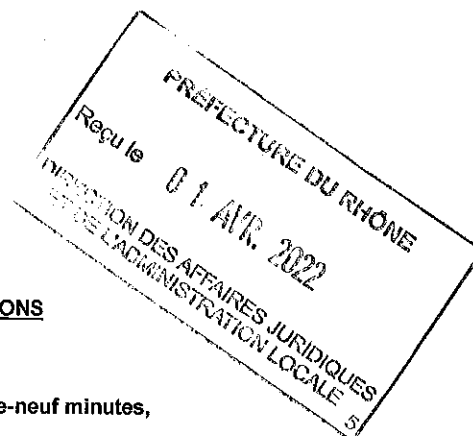
Pour extrait conforme


Thierry POUZOL
Maire

République Française
Commune de Fontaines-Sur-Saône

Séance du jeudi 24 mars 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille vingt-deux le jeudi vingt quatre mars à dix-neuf heures et trente-neuf minutes,

Le conseil municipal de la ville de Fontaines-sur-Saône, dûment convoqué le jeudi 17 mars 2022, s'est réuni, en salle du conseil municipal, sous la présidence de **Thierry POUZOL, maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Marie-Colette BESSON, Isabelle BLANC-JOUVAN, Laurence BONHOMME, Olivier BRUSCOLINI, Mylène CHARPENTIER, Jacqueline CROZET, Delphine CURIEUX, Grégory DEBOVE, Sandra EMMANUEL, Farid HAMAILI, Thierry LEBRUN, Christèle LEBUY, Patrick LEONE, Leila LOUHICHI, Martine MARCEL, Michel MAZUEL, Giuseppe NOGARA, Muriel OLYMPE-GRINAND, Thierry POUZOL, Ludovic POYET, Pierre TEODORESCO, Géraldine THELIOL, Sébastien TRINQUET, Pascal VIGNON,

Absents avec pouvoirs : 5

Marianne CREMILLIEU donne pouvoir à Delphine CURIEUX
Valérie MATTHYS donne pouvoir à Isabelle BLANC-JOUVAN
Alain MULABA donne pouvoir à Patrick LEONE
Christine PLASSE-BOUTEYRE donne pouvoir à Sébastien TRINQUET
Gérald WEISTROFF donne pouvoir à Marie-Colette BESSON

Secrétaire de séance : Pascal VIGNON

Délibération 22/03/18 - Autorisation de signature de l'acte d'acquisition de locaux Lyon Métropole Habitat sis dans la résidence Les Hauts de Fontaines : Acquisition d'un local et de 3 stationnements

Rapporteur : Thierry POUZOL
Nomenclature ACTES : 3.1.3

M. le Maire expose au conseil municipal que la Ville souhaite faire l'acquisition de locaux appartenant ce jour à Lyon Métropole Habitat, office public de l'habitat gérant plus de 600 logements sociaux sur la commune. Ces locaux sont situés aux Marronniers dans la résidence Les Hauts de Fontaines, au droit de l'allée de la Chardonnière.

Cette acquisition s'effectue dans le cadre de la politique volontariste menée aux Marronniers depuis de nombreuses années, qui vise à la fois à mener un projet de renouvellement urbain, mais aussi à renforcer les services de proximité sur le plateau. Ainsi, ces dernières années ont vu le renforcement du pôle socio-culturel de la Chardonnière, avec notamment la municipalisation et l'emménagement de l'école de musique, l'aménagement de la médiathèque des Marronniers, la création de la maison des projets, la dynamisation du relais d'assistants maternels, le soutien à la Maison des Loisirs et de la Culture, et le partenariat récent avec le club de boxe Fontaines Boxe Olympique. Également, l'ouverture de la structure information jeunesse La Boussole, la rénovation des locaux du service d'animation jeunesse et la création du L@b Numérique au droit de la place Hervé Cornara témoignent de cette politique de long terme.

Au-delà des services municipaux et associatifs, la Ville souhaite agir pour répondre à d'autres besoins essentiels, tels que l'offre de médecine de proximité. Le manque de médecins dans de nombreux territoires et quartiers est un enjeu national. Aux Marronniers, cette difficulté se traduit par une faible présence de professions médicales. Si des contacts ont été pris par la commune avec des médecins et la communauté médicale territoriale, ces échanges n'ont pas encore abouti à une installation. L'une des problématiques étant la disponibilité de locaux à un loyer convenable, et assez grands pour répondre à la volonté des professionnels de se grouper, et non plus d'exercer seuls.

Dès lors, la Ville exerce une veille pour identifier des opportunités d'acquisition de locaux pouvant répondre à la problématique générale du développement de services de proximité.

Les locaux concernés par cette délibération permettraient de répondre à ces enjeux.

Par courriers en date du 4/11/21 et 29/11/21 M. le Maire a confirmé à Lyon Métropole Habitat (LMH) son intention d'acquérir un local de 82,76 m² (Lot n°44) ainsi que 3 stationnements boxés en sous-sol (lots n°10,12 et 28) au sein de la résidence « Les hauts de Fontaines » sis 1171 la Chardonnière.

Il expose au conseil municipal que LMH, propriétaire de l'immeuble, est prêt à céder ce local à la commune de Fontaines sur Saône au prix de 93 000€, et les 3 stationnements au prix de 10 000€ l'unité.

En conséquence, M. le Maire propose au conseil municipal d'approuver ces acquisitions et, en accord avec LMH, de passer l'étape de la promesse de vente pour signer directement l'acte définitif.

Il invite le conseil municipal à prendre connaissance desdites pièces et à délibérer sur les moyens de pourvoir à la dépense correspondant à l'acquisition envisagée, dont le règlement aura lieu comptant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2241-1 et suivants,

VU le Code Civil,

VU le Code de l'urbanisme,

VU les courriers de M. le Maire confirmant l'intention d'acquérir et l'accord sur le prix envoyé à LMH en date du 4/11/2021 et 29/11/2021 ;

VU l'avis favorable de la commission vie citoyenne du mardi 15 mars 2022,

VU le projet d'acte définitif d'achat avec financement annexé,

CONSIDERANT que l'acquisition de cet immeuble permettra d'accompagner le projet urbain des Marronniers et le développement de services de proximité, avec pour cible prioritaire l'installation de professions médicales ;

APPROUVE l'acquisition de ce local de 82,76 m² et de 3 stationnements boxés en sous-sol situés dans la résidence « les hauts de Fontaines », au prix total de 123 000 € auprès de Lyon Métropole Habitat ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte définitif de cette acquisition aux clauses et conditions mentionnées dans l'acte notarié.

Indique que les crédits nécessaires à l'acquisition majorés de frais d'actes prévisibles sont prévus au Budget 2022 à l'imputation chapitre 21 article 2115.

DIT, qu'un exemplaire de la présente délibération sera déposé à la Préfecture du Rhône.

Ainsi fait et délibéré les jour, moi et an ci-dessus.

Pour extrait conforme



Thierry POUZOL

Maire

République Française
Commune de Fontaines-Sur-Saône

Séance du jeudi 24 mars 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux le jeudi vingt quatre mars à dix-neuf heures et trente-neuf minutes,

Le conseil municipal de la ville de Fontaines-sur-Saône, dûment convoqué le jeudi 17 mars 2022, s'est réuni, en salle du conseil municipal, sous la présidence de **Thierry POUZOL, maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Marie-Colette BESSON, Isabelle BLANC-JOUVAN, Laurence BONHOMME, Olivier BRUSCOLINI, Mylène CHARPENTIER, Jacqueline CROZET, Delphine CURIEUX, Grégory DEBOVE, Sandra EMMANUEL, Farid HAMAILI, Thierry LEBRUN, Christèle LEBUY, Patrick LEONE, Leila LOUHICHI, Martine MARCEL, Michel MAZUEL, Giuseppe NOGARA, Muriel OLYMPE-GRINAND, Thierry POUZOL, Ludovic POYET, Pierre TEODORESCO, Géraldine THELIOL, Sébastien TRINQUET, Pascal VIGNON,

Absents avec pouvoirs : 5

Marianne CREMILLIEU donne pouvoir à Delphine CURIEUX
Valérie MATTHYS donne pouvoir à Isabelle BLANC-JOUVAN
Alain MULABA donne pouvoir à Patrick LEONE
Christine PLASSE-BOUTEYRE donne pouvoir à Sébastien TRINQUET
Gérald WEISTROFF donne pouvoir à Marie-Colette BESSON

Secrétaire de séance : Pascal VINGNON

Délibération 22/03/19 – Contribution Sigerly 2022

Rapporteur : Olivier BRUSCOLINI
Nomenclature ACTES : 7.6.3

Le SIGERLy informe la commune de Fontaines-sur-Saône que sa participation aux charges du syndicat s'élève à 365 599,59 € pour l'année 2022.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au paiement de ladite participation.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur cette question.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5212-20,

VU l'avis favorable de la commission cadre de vie en date du mardi 15 mars 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

DECIDE de budgétiser sa participation au syndicat SIGERLy pour un montant de 365 599,59 €.

PRECISE que les crédits nécessaires seront prélevés sur les crédits du budget primitif 2022 chapitre 65.

DIT, qu'un exemplaire de la présente délibération sera déposé à la Préfecture du Rhône.

Ainsi fait et délibéré les jour, moi et an ci-dessus.

Pour extrait conforme

